Globalisation, inégalités d'éducation et dynamiques de précarisation à Genève : un état de la question

Frédérique Weyer et Christophe Dunand

ITINÉRAIRES
Notes et Travaux
nº 71

Globalisation, inégalités d'éducation et dynamiques de précarisation à Genève : un état de la question

Frédérique WEYER
Assistante de recherche à l'iuéd

Christophe DUNAND
Chargé d'enseignement à l'iuéd, Directeur de l'association Réalise

© iuéd, juin 2004

CHF 12.–

INSTITUT UNIVERSITAIRE D'ÉTUDES DU DÉVELOPPEMENT
Service des publications
Case postale 136 – CH-1211 GENÈVE 21
www.iued.unige.ch – publications@iued.unige.ch

Avis au lecteur

Cette étude de cas a été menée dans le cadre du programme de recherche « Le défi social du développement. Globalisation, inégalités et protection sociale », qui a pour objectif l'analyse des effets de la globalisation sur les inégalités en général et, particulièrement, en matière de santé, d'éducation et de protection sociale.

Plusieurs institutions, dont l'Institut universitaire d'études du développement (iuéd), l'Institut de recherche des Nations unies pour le développement social (UNRISD), la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève et l'association Réalise (Genève), ont coopéré dans le cadre de ce projet, largement financé par le Réseau universitaire international de Genève (RUIG).

De plus amples informations sont disponibles sur la page Internet <www.unige.ch/iued/new/recherche/ruig-dsd>.

Table des matières

Remerciements 7

Introduction 9

Problématique 10

Egalite/inégalites : de quoi parle-t-on ? 10
Les dispositifs 11
Approches théoriques 13

Eléments saillants du contexte genevois 16

Education et formation 19

Introduction 19
Enseignement 20
Formation initiale 25
Formation continue 27

Analyse processuelle 32

Introduction 32
Relations qualifications-emploi 32
Relations habitat-éducation 33
Relations santé-emploi-qualifications 33
Relations emploi-protection sociale 36
Relations réseaux sociaux-qualifications-emploi 37

Evolution de quelques politiques sociales 38

Face à la progression de la précarité 39

Réagir face aux inégalités 39
Agir contre les inégalités dans le domaine de la formation : quelques exemples dans le domaine de la formation des adultes 40

Conclusions 44

Bibliographie 47

Entretiens 50

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement les personnes qui ont accepté de nous recevoir et de revoir la partie du texte qui les concerne : Jacques Amos, Dominique Blanc, Norberto Bottani, Sandro Cattacin, Bernard Clerc, Elisabeth Conne-Perreard, Béatrice Desplands, Pierre Dominicé, Anne-Lise Du Pasquier, Yves Flückiger, Bernard Gabioud, Maryvonne Gognalons-Nicolet, Walo Hutmacher, Charles Magnin, Pier Angelo Neri, Jean-Daniel Rainhorn, Doris Schopper, Johnny Stroumza, Massimo Usel et Hans Wolff.

Nos remerciements à Guylaine Tonascia pour son aide généreuse dans la recherche de documents, ainsi qu'à Michel Carton, responsable du volet « éducation » du projet RUIG, qui a supervisé cette étude.

Introduction

Cette étude de cas s'inscrit dans le cadre d'une recherche portant sur le défi social du développement et son but est d'explorer les relations entre globalisation et inégalités à Genève. Bien qu'ayant mis l'accent sur les domaines de l'enseignement et de la formation, nous avons aussi cherché à identifier les conséquences de l'évolution du marché du travail et des politiques sociales sur les inégalités dans les domaines de la santé, de la protection sociale, de l'habitat et des réseaux sociaux, en mettant en évidence les éventuelles articulations entre les inégalités de ces différents domaines. L'hypothèse que nous défendons est que les positions différentielles des acteurs dans ces domaines se renforcent mutuellement et influencent durablement leur trajectoire de vie, menant un certain nombre d'entre eux à des situations de précarité ou d'exclusion.

Pour mener à bien cette analyse processuelle et intégrative des inégalités et de la précarité, notre démarche, avec ses avantages et ses limites, a été de combiner la révision des documents disponibles, qui traitent majoritairement le thème des inégalités de manière sectorielle, et des entretiens réalisés avec des spécialistes. Cette étude de cas, effectuée dans un laps de temps limité, a buté sur le peu d'études et de statistiques disponibles sur cette problématique. Elle représente avant tout un état de la question des inégalités à Genève, en portant un regard intersectoriel sur des questions mises entre parenthèses en raison de plusieurs décennies de prospérité.

Après avoir explicité quelques éléments théoriques sur lesquels s'appuie l'analyse, la première section de cette étude, suivant une approche classique, met en évidence les tendances actuelles en ce qui concerne les inégalités de salaires et la précarité et décrit le contexte genevois à partir de données sur l'économie et le marché du travail.

Le deuxième chapitre est focalisé sur les domaines de l'enseignement et de la formation (initiale et continue). Après avoir identifié différents types d'inégalités, nous essayons de comprendre pourquoi elles perdurent, voire s'accroissent, malgré les efforts des pouvoirs publics. Nous tentons, d'autre part, d'identifier les enjeux posés par un marché de l'emploi chaque jour plus exigeant en qualifications.

Le troisième chapitre réunit les résultats de notre analyse processuelle des inégalités, qui constitue la particularité de cette étude. Nous y exposons les interactions que nous avons pu établir entre les qualifications, le travail, la santé, la protection sociale, l'habitat et les réseaux sociaux.

Dans la quatrième partie, nous explorons quelques relations entre la globalisation et l'évolution des politiques sociales genevoises. La globalisation ne se résume en effet pas à un phénomène d'ouverture des marchés et d'accélération des échanges. Il s'agit aussi d'un discours, d'un paradigme, qui se concrétisent dans la formulation de nouvelles règles du jeu (changements institutionnels), qui ont tendance à privilégier la dimension économique par rapport au social et à limiter l'intervention des étatique.

Finalement, le dernier chapitre rend compte d'initiatives de la société civile genevoise pour faire face aux inégalités croissantes ainsi que de l'évolution des politiques publiques dans une période marquée par une importante crise économique et par les effets de la globalisation néolibérale.

Problématique

Egalite/inégalites : de quoi parle-t-on ?

La sociologie définit l'inégalité comme la « distribution non uniforme d'un bien matériel ou symbolique socialement valorisé parmi les membres d'une société » (Akoun, Ansart, 1999 : 281). Elle peut donc être considérée comme un écart, au sein d'un groupe, dans la possession d'un bien à un moment donné. Tous les écarts ne sont cependant pas considérés comme des inégalités ; pour que ce soit le cas, le bien en question doit faire l'objet d'une valorisation particulière et sa répartition créer un sentiment d'injustice au sein des membres du groupe. D'autre part, la perception des inégalités évolue, sans nécessairement avoir un lien direct avec leur importance objective. Dans la société occidentale contemporaine, les inégalités découlant de l'effort individuel sont considérées comme légitimes, contrairement à celles produites par les structures sociales : les individus sont censés être évalués non pas en fonction de ce qu'ils sont, mais en fonction de ce qu'ils font (Duru-Bellat, 2002 : 2).

Si l'inégalité est un terme chargé et s'il possède un fort pouvoir mobilisateur, c'est parce qu'il signale un décalage entre la réalité et une valeur cardinale dans la société moderne : l'égalité. Il nous semble par conséquent important de nous arrêter brièvement sur cette notion, utilisée tous azimuts et fréquemment sans définition précise.

Avant d'être appliquée au social, l'égalité a été utilisée pour les choses, pour pouvoir comparer des quantités. La formulation d'unités équivalentes pouvant être comptées, implique une opération qui est loin d'être évidente : la négation de leurs différences qualitatives (Sfez, 1989 : 8). Elle suppose par ailleurs la création d'un univers limité, c'est-à-dire la construction de frontières entre ce qui est pris en considération et le reste du monde (*op. cit. :* 30).

Appliquée au social, l'égalité peut être considérée comme la formulation de relations d'équivalences à l'intérieur de catégories sociales, définies en fonction de critères pertinents dans une culture donnée (genre, âge, place dans la fratrie, ethnie, etc.). Il ne s'agit pourtant pas d'affirmer que les membres de ces catégories sont identiques, mais de dire qu'à certains égards, ils possèdent les mêmes droits et les mêmes devoirs. En dépit du fait que l'on retrouve cette opération dans tous les groupes humains, la définition de qui est égal à qui (les limites du champ où opère l'égalité), et en relation à quoi cette égalité est valable (à quels égards les individus concernés sont considérés comme égaux), est particulière à chaque culture.

Ce préambule nous permet d'identifier les spécificités de la figure moderne de l'égalité. En premier lieu, contrairement à la démocratie athénienne où l'égalité concernait seuls certains habitants de la cité, choisis en fonction de leur origine (*op. cit. :* 30), la figure moderne de l'égalité est universelle.

Ceci est vraisemblablement le résultat de l'influence du christianisme, qui invoque une égalité entre tous les êtres humains, en tant qu'enfants d'un même père, issus d'un même couple d'ancêtres et faisant l'objet d'un même appel, celui d'être rachetés et sauvés pour l'éternité (Starobinski, 1981 : 7-8).

A quels égards les êtres humains sont-ils considérés comme égaux ? La figure chrétienne de l'égalité fait référence à l'égalité devant Dieu, et non pas à l'égalité sociale ou politique (Castoriadis, 1981 : 19). De la même manière, l'égalité qui fait consensus dans la société moderne est l'égalité de droit, définie par Terray comme

« l'abolition des privilèges et l'*égalité de tous devant la loi* ; elle signifie aussi que, dans les procédures qui permettent la délibération et la décision collective, *les individus pèsent d'un poids égal* : un suffrage en vaut un autre, et il suffit de compter pour connaître l'issue du débat » (Terray, 1991 : 143). Selon cet auteur, contrairement à la pensée ancienne, les différents plans de l'égalité (égalité de droit/égalité économique et sociale) font, dans la société moderne, l'objet de discours disjoints : « Le premier discours est le *discours économique et social*, qui est aussi *le discours du concret*. Il reconnaît l'existence des *inégalités naturelles*, mais il les considère comme *bénéfiques* : elles sont la condition et le moteur de la concurrence. […] Le second discours est le *discours politique*, qui est aussi le *discours de l'abstrait*. […] Ce discours introduit l'égalité des individus à l'intérieur même de l'état de nature » (*op. cit. :* 156).

La distinction opérée par Terray montre que la proclamation de l'égalité formelle n'est pas forcément accompagnée de la mise en place de politiques axées sur le nivellement des inégalités « réelles », et que la première peut même cohabiter avec des inégalités sociales criantes. Dans la culture occidentale contemporaine, l'égalité politique pourrait bien jouer le rôle de fétiche de l'égalité : « Même formelle, même fictive, même illusoire, l'égalité juridique aide à supporter les inégalités réelles » (*op. cit. :* 157).

Cependant, le discours évoqué précédemment, même s'il est indubitablement dominant, n'est pas la seule interprétation de l'égalité que l'on trouve dans la société moderne. Un autre courant, plus proche de la figure athénienne de l'égalité, et dont Rousseau constitue la figure la plus illustre, s'oppose à l'idée d'une égalité de nature entre les êtres humains. Ce dernier considère l'égalité non pas comme une donnée naturelle mais comme un idéal, dont la réalisation suppose la création d'un contrat, l'établissement de dispositifs particuliers. Dans la mesure où cette construction va à l'encontre de ce que l'on observe dans la nature, la volonté politique est déterminante pour sa concrétisation (Sfez, 1989 : 77).

C'est dans cette lignée que se situent les auteurs que nous présenterons brièvement dans les paragraphes qui suivent : John Rawls et Michael Walzer. Tous deux proposent, en plus d'une réflexion approfondie sur l'inégalité, des modèles de répartition qui nous permettrons de mettre en perspective la distribution des ressources telle qu'on peut l'observer à Genève.

Les dispositifs

Dans son ouvrage *The law of people*, Rawls argumente que les inégalités doivent faire l'objet d'un certain contrôle de la part de la collectivité, car, si elles dépassaient un certain degré, elles remettraient en question la cohésion du groupe : *« The gap [between rich and poor] cannot be wider than the criterion of reciprocity allows, so that the least advantaged […] have sufficient all-purpose means to make intelligent and effective use of their freedoms and to lead reasonnable and worthwhile lives »* (1999 : 114). La mesure acceptable des inégalités (dans le sens où elles ne remettent pas en question la cohésion de la collectivité) est donc relative. L'intervention de la collectivité doit avoir pour objectif de préserver la cohésion sociale en garantissant des conditions de vie décentes aux plus pauvres, en assurant qu'ils sont considérés avec respect et sans discrimination.

Dans *Théorie de la justice*, Rawls propose des principes permettant d'évaluer la répartition des ressources au sein d'une société[1]. La prétention de l'auteur n'est pas

[1] Soulignons que ces principes de justice ne servent pas à évaluer la répartition naturelle, mais bien celle qui découle des dispositifs mis en place par le système social (Rawls, 1997 : 133)

d'éliminer les inégalités, mais de dégager des règles justes qui puissent être appliquées aux institutions sociales chargées de répartir les avantages de la coopération sociale (1997 : 33).

En premier lieu, cet auteur s'oppose à la doctrine utilitariste qui affirme qu'une société est juste lorsque « ses institutions majeures sont organisées de manière à réaliser la plus grande somme totale de satisfaction pour l'ensemble des individus qui en font partie. » (*op. cit. :* 49). En effet, pour Rawls, c'est seulement si *chacun* des membres du groupe bénéficie de la distribution que celle-ci peut être considérée comme juste (*op. cit. :* 41). Et l'idée que la coopération doit produire des avantages mutuels pour tous pousse Rawls à observer la répartition des avantages depuis différents niveaux de revenu et de richesse. D'autre part, il donne la priorité aux retombées de la distribution sur les groupes au bas de la hiérarchie sociale : c'est seulement si les inégalités sociales favorisent ces derniers qu'elles sont justes *(op. cit.).*

Pour Rawls, la méritocratie – qui pose que les inégalités doivent être attachées à des positions et à des fonctions ouvertes à tous et que le statut des individus doit être fonction de leurs talents et de leurs dons naturels – est insuffisante lorsqu'il s'agit de garantir la justice sociale (*op. cit. :* 137). Il reconnaît l'existence d'une structure de base qui influence la trajectoire des individus : « Cette structure comporte différentes positions sociales et [des] hommes nés dans différentes positions ont des perspectives de vie différentes, déterminées, en partie, par le système politique ainsi que par les circonstances économiques. Ainsi, les institutions sociales favorisent certains points de départ au détriment d'autres » (*op. cit. :* 133). Or la méritocratie ignore cette inégalité de départ. Pour cette raison, Rawls ajoute une condition supplémentaire à celle de l'ouverture des carrières aux talents : les institutions doivent garantir la juste (*fair*) égalité des chances, principe dont l'objectif est que « ceux qui sont au même niveau de talent et de capacité et qui ont le même désir de les utiliser devraient avoir les mêmes perspectives de succès, ceci sans tenir compte de leur position initiale dans le système social » (*op. cit. :* 104).

Alors que Rawls définit des principes de justice univoques et universels, Walzer tente d'adapter ces derniers aux conditions particulières de chaque société. Ainsi, pour rapprocher l'analyse de la réalité de la société occidentale contemporaine, Walzer argumente qu'il faut considérer non seulement la dimension socioéconomique, comme le fait Rawls, mais aussi un certain nombre d'autres biens fortement valorisés socialement, tels que le pouvoir politique, la responsabilité professionnelle, l'identité culturelle, la reconnaissance intellectuelle, etc. Et à chacun d'eux correspond une sphère de justice particulière : « Quand les significations sont distinctes, les répartitions doivent être autonomes. Tout bien social ou tout ensemble de biens sociaux constitue pour ainsi dire une sphère distributive à l'intérieur de laquelle seuls certains critères et dispositifs sont appropriés » (Walzer, 1997 : 32).

Dans l'analyse de Walzer, l'enjeu de l'égalité est moins l'écart dans la distribution d'un bien que la domination : « Ce n'est pas le fait que ces gens sont riches ou pauvres qui engendre la politique égalitariste, mais le fait que les riches "oppriment les pauvres", leur imposent la pauvreté, les obligent à avoir un comportement déférent » (*op. cit. :* 15).

Or selon l'auteur ce qui engendre la domination c'est la convertibilité d'un bien dans un autre. Par conséquent, il s'agit non pas tant de définir les parts devant être réparties, mais d'identifier un régime qui garantisse l'autonomie des différentes sphères de répartition. Walzer propose le régime de l'égalité complexe qu'il définit comme suit : « En termes formels, l'égalité complexe signifie que la position qu'occupe un citoyen au sein d'une sphère ou relativement à un bien social ne peut être réévaluée par sa position à l'intérieur d'une autre sphère, relativement à un autre bien. Ainsi on peut choisir le citoyen X plutôt que le citoyen Y pour assurer une charge politique, ce qui aura pour effet de les rendre tous deux inégaux dans la sphère politique. Mais ils

ne seront pas inégaux en général tant que la charge qu'occupe X ne lui donnera pas d'avantages dans une autre sphère – des soins médicaux de meilleure qualité, l'accès à de meilleures écoles pour ses enfants, des opportunités meilleures dans ses entreprises, etc. Tant que la charge n'est pas un bien prédominant, et qu'on ne peut en général le convertir, ceux qui détiennent une charge seront, ou du moins pourront être, dans une relation d'égalité par rapport aux hommes et aux femmes qu'ils gouvernent » (*op. cit. :* 45).

Approches théoriques

Dans le but de dépasser l'approche strictement économique avec laquelle est prioritairement abordé le thème de l'inégalité, nous avons choisi, à la suite de ces ouvrages, d'explorer ses manifestations dans différents domaines tels que le travail, l'éducation, la santé et la protection sociale. En d'autres termes, nous tenterons de mettre en évidence les écarts dans la distribution de ces biens. Nous nous efforcerons ensuite de mettre à jour les interactions entre ces différentes formes d'inégalités – phénomène pour le reste mal connu (Akoun, Ansart, 1999 : 281) –, en nous situant à l'intersection de ces différents domaines. Pour cela l'approche synchronique et macro des inégalités se révèle insuffisante. En effet, ce n'est qu'en faisant référence à des trajectoires d'individus que nous pouvons appréhender l'influence qu'exerce un domaine sur un autre.

Pour cette raison, nous nous sommes inspirés des analyses récentes sur les effets sociaux des changements économiques. En utilisant le concept de précarité, ces dernières privilégient l'approche de la pauvreté en termes de processus plutôt qu'en termes synchroniques[2].

J. Wresinski définit la précarité comme « l'absence d'une ou plusieurs sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs obligations personnelles, familiales et sociales et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et irréversibles. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi même, dans un avenir prévisible »[3]. Définie comme « le résultat d'un ensemble de processus en évolution permanente » (Ministère de l'emploi et de la solidarité, 1998 : 5), la précarité fait référence à un état transitoire plus qu'à une catégorie sociale aux limites précises (*op. cit. :* 26). Centrée sur les sujets et leurs trajectoires, elle est

---

[2] « La pauvreté est mesurée en se référant à un seuil de revenu ou de dépenses à partir duquel on peut admettre qu'une personne ou un ménage vit dans le dénuement. Ce seuil peut être défini de deux manières distinctes. Il peut être apprécié tout d'abord d'un point de vue absolu, par rapport aux besoins minimaux qui doivent être satisfaits pour échapper à la pauvreté. Il peut être également fixé à partir des normes sociales en vigueur dans un pays qui déterminent à partir de quel niveau de revenu un individu (ou un ménage) peut prétendre à une mesure d'aide sociale ou recevoir un complément de revenu. […] Cette première approche est indépendante du niveau de vie des autres individus composant la société. Ainsi, une conjoncture économique favorable qui est susceptible d'améliorer les conditions de vie de tout un chacun n'affectera pas ce seuil absolu de pauvreté. La deuxième conception se réfère en revanche explicitement au niveau de revenu/dépenses de l'ensemble de la population. On parlera alors d'un seuil relatif de pauvreté déterminé par rapport à la situation de l'ensemble de la société. […] Dans cette approche, la pauvreté est liée au sentiment de privation qui est ressenti relativement au niveau du reste de la population » (Clerc *et al.*, 2001 : 16).

[3] Définition de J. Wresinski dans le rapport *Grande pauvreté et précarité économique et sociale* remis au Conseil économique et social français en 1987, et citée dans Ministère de l'emploi et de la solidarité, 1998 : 33.

appréhendée à partir des multiples dimensions dans lesquelles une fragilisation est susceptible d'avoir lieu : habitat et qualité du logement, formation et travail, santé, réseau, capacité de résoudre un problème et bien-être subjectif (Csupor, 2001 : 17).

Suivant cette approche multidimensionnelle, nous essaierons de mettre en évidence le fait que la précarité est le produit du cumul de fragilités dans différents domaines (santé, éducation, protection sociale, etc.). Nous utiliserons le concept de position[4] pour souligner le fait que ces domaines sont traversés par des inégalités, et que la quantité de ressources dont dispose chaque individu fait sens seulement lorsqu'on la considère en relation avec les ressources possédées par les autres individus. De cette manière, la précarité peut être définie comme le cumul de positions défavorables dans différents domaines.

Notre argument est qu'une position défavorable dans un domaine – c'est-à-dire un manque relatif de ressources propres à ce domaine – constitue un risque de passer à une position défavorable dans un autre domaine. Au contraire, une position privilégiée représente un potentiel lorsque l'on considère les autres domaines. Par exemple, une situation d'échec scolaire, de mauvaise santé, de chômage de longue durée, constituent des positions défavorables dans le domaine éducatif, de la santé et de l'emploi respectivement. Et elles fragilisent l'individu qui, s'il ne dispose pas de ressources suffisantes dans d'autres domaines – qui lui permettent de limiter la situation de précarité – pourrait se voir entraîner dans des spirales de précarisation à plus long terme. Plus concrètement : une personne ayant fait de longues études a plus de chance d'obtenir un salaire décent, d'être en bonne santé et de bénéficier d'une retraite suffisante. Au contraire, un individu peu formé a plus de risques d'avoir un emploi peu rémunéré et de ne se voir octroyer qu'une petite retraite, si toutefois il peut en profiter. Ainsi, la précarité apparaît comme le résultat des interactions entre différents domaines. Nous tenterons donc de répondre aux questions suivantes : quelles sont les articulations entre ces différents domaines ? Par quels mécanismes le manque de ressources à l'intérieur de l'un d'entre eux aboutit-il à un manque de ressources dans un autre ?

Le but de ce travail est d'examiner l'évolution des inégalités dans un contexte bien particulier, qui est celui de la globalisation. Si cette dernière est définie principalement dans sa dimension économique – comme l'expansion du modèle capitaliste, l'intégration économique, produite par l'ouverture des économies nationales au commerce international, la libéralisation des échanges, l'intensification des mouvements de capitaux et la mobilité internationale du travail – nous pensons qu'il est intéressant de mettre en lumière ses conséquences sociales pour les acteurs genevois.

Si l'on prend comme référence le modèle politique de l'Etat-nation, on assiste à une perte de la souveraineté des autorités nationales. Les décisions politiques à ce niveau sont influencées, plus largement dans certains contextes que dans d'autres, par des mécanismes situés au-delà de la sphère nationale. La globalisation constitue aussi un paradigme qui dissocie le social et l'économique, attribue une place prédominante à ce dernier et accorde un rôle privilégié aux mécanismes de marché (Comeliau, 2000). Ce discours devient « palpable » lorsqu'il se traduit dans de nouvelles règles du jeu. La globalisation a-t-elle des effets sur l'élaboration et le contenu des politiques à Genève?

---

[4] La notion de position que nous utilisons s'inspire aussi des travaux de Pierre Bourdieu. Celui-ci définit le social comme un champ – traversé par des rapports de force – dans lequel évoluent les individus, et focalise son regard sur les positions relatives des acteurs. La position occupée par un acteur à un moment représente donc sa place dans la hiérarchie sociale. Cette notion de position permet d'appréhender la place d'un acteur en relation avec celles des autres acteurs dans l'espace social.

Cette question apparaît cruciale si nous admettons que ces dernières jouent un rôle important dans le contrôle des inégalités[5].

La globalisation, en tant que modification significative des règles qui régissent le système économique mondial, agit par ailleurs sur l'évolution des économies nationales et, par ce biais, sur le marché du travail. Selon Paugam, la concurrence accrue, à laquelle sont soumises les entreprises, transforme le marché du travail et débouche sur l'apparition de nouvelles formes de précarité[6]. Analysant les représentations des salariés, Paugam affirme que, si l'autonomie accrue dont bénéficient les employés depuis les années 80 favorise l'appropriation de leur travail, elle implique simultanément une augmentation des contraintes sur les rythmes de travail et sur la qualité, accentuant le risque de dévalorisation des salariés les moins compétitifs (Paugam, 2000 : 3-4). Si le travail précaire n'est pas un phénomène nouveau, il se conjugue actuellement avec celui de l'instabilité de l'emploi qui était très rare pendant la période des trente glorieuses (*op. cit. :* 5). En outre, l'emploi précaire « se caractérise par une forte vulnérabilité économique et par une restriction, au moins potentielle, des droits sociaux puisque ces derniers sont fondés, en grande partie, sur la stabilité de l'emploi. Le salarié occupe, de ce fait, une position inférieure dans la hiérarchie des statuts sociaux définis par l'Etat-providence » (*op. cit. :* 3). De cette manière, certains types d'intégration professionnelle constituent des facteurs de disqualification sociale au même titre que le chômage (*op. cit. :* 7).

La globalisation est-elle aussi responsable de l'augmentation des inégalités de salaire constatée depuis les années 70 et de manière récurrente dans les pays occidentaux (Piketty, 2002 : 21-22) ? Pour répondre à cette question, deux théories s'opposent.

La première, suivant la théorie du capital humain, affirme que les inégalités de salaire sont le produit de différences de productivité individuelle, à leur tour causées par des différences en termes de capital humain. Elle argumente que, dans les pays occidentaux, depuis le début de la désindustrialisation, le changement technologique a favorisé les professions qualifiées au détriment des professions pas ou peu qualifiées, ce qui expliquerait l'élargissement des écarts des revenus du travail (*op. cit. :* 69). La deuxième théorie soutient que ce phénomène est dû non pas à la transformation structurelle de l'économie mais à l'accentuation de la concurrence sur le marché de l'emploi : cette dernière n'affecterait pas tous les travailleurs de façon égale, mais toucherait en particulier les salariés les moins qualifiés du Nord[7] (Piketty, 2002 : 70).

Pour étudier les inégalités dans le contexte de la globalisation et établir des relations entre ces deux phénomènes, nous allons donc analyser l'évolution des politiques, en particulier de celles qui ont une influence potentielle sur les disparités

---

[5] Analysant l'évolution des inégalités de revenus, Piketty argumente qu'en France, c'est la création, au début du XXe siècle, d'institutions comme l'impôt progressif sur le revenu et sur les successions, qui a permis de diminuer considérablement l'impact des différences de capital sur les inégalités de revenu. (Piketty, 2002 : 19).

[6] « La précarité du travail et de l'emploi est à la fois la conséquence de la flexibilité des entreprises, des transformations des méthodes de production, et le prix que les pouvoirs publics sont parfois prêts à payer pour faire baisser le chômage […]. Autrement dit, pour s'adapter à la concurrence internationale et faire baisser le chômage, un consensus implicite a été trouvé pour exposer une partie des salariés à la précarité, ce qui a permis aux autres de continuer de bénéficier de tous les avantages attachés au travail valorisant et à la stabilité de l'emploi » (Paugam, 2000 : 8).

[7] Remarquons toutefois avec Paugam que le phénomène de précarisation du travail et de l'emploi aboutit à la « réduction progressive des homogénéités intracatégorielles » (2000 : 5). Pour rendre compte des nouveaux clivages produits par l'évolution du marché du travail, il nous faut par conséquent prendre en considération non plus seulement la catégorie socioprofessionnelle, mais surtout le type d'intégration professionnelle, qui semble être une variable plus significative *(op. cit.)*.

sociales, et, d'autre part, les tendances du marché de l'emploi. Privilégiant une perspective multidimensionnelle, nous tenterons d'expliciter les effets de ces dynamiques dans un certain nombre de domaines et de mettre en évidence leurs interactions. Considérant les inégalités sociales comme des positions relatives dans différents domaines, nous essaierons de démontrer que celles-ci se cumulent et se renforcent souvent entre les domaines, amenant les acteurs les moins pourvus à des situations de précarité, voire d'exclusion.

Eléments saillants du contexte genevois

Du fait que Genève se situe au carrefour d'importants axes routiers, le commerce international a, depuis plusieurs siècles, été au cœur de son développement économique (Laboratoire d'économie appliquée, 1995 : 14). Ainsi, la globalisation se traduit moins par une augmentation du taux d'extraversion que par une transformation de l'économie et du marché de l'emploi (Flückiger, 2003). Dans les paragraphes qui suivent, nous ébaucherons une description de l'évolution économique récente et de ses effets sur le plan social.

Depuis les années 60, on observe une tendance à la tertiairisation de l'économie, concomitante au déclin de l'industrie genevoise : alors que le secteur secondaire représentait 38,9 % des emplois en 1960 (Laboratoire d'économie appliquée, 1995 : 30), il n'en représente plus que 15,1% en 1998 (taux calculé à partir de Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures, 2002 : 97). Au cours de cette période, l'industrie s'est progressivement recentrée autour de pôles à haute valeur ajoutée comme l'horlogerie, la bijouterie et la chimie, et le tertiaire s'est développé autour des banques et des sociétés financières, du commerce de gros et du commerce international, des services de consultation, et des services commerciaux et informatiques (Laboratoire d'économie appliquée, 1995 : 50). En outre, l'économie a bénéficié de la présence d'un nombre croissant d'organisations internationales, installées à Genève depuis l'accueil du siège européen des Nations Unies en 1948 (*op. cit. :* 19)[8]. Genève se caractérisant par une pénurie chronique de main-d'œuvre, les phases de croissance se sont appuyées sur l'immigration tant d'étrangers que de confédérés (*op. cit. :* 32). Les étrangers, qui arrivent massivement dès 1970, sont soumis à une politique migratoire, fonctionnant à partir de quota par canton et par secteur, et sont contraints de partir dès l'instant où ils perdent leur emploi (Flückiger, 2003).

Après quarante ans de croissance ininterrompue, on assiste dès 1990 à un revirement conjoncturel. En toile de fond, le secteur secondaire poursuit son déclin, malgré les mesures de soutien dont bénéficient les secteurs classiques de l'industrie (Chancellerie d'Etat, 2000 : 15). En ce qui concerne l'accueil des organisations internationales, Genève est désormais en concurrence avec d'autres candidats ; et les activités économiques ont tendance à se concentrer dans d'autres régions de la Suisse, (Laboratoire d'Economie Appliquée, 1995 : 19). La crise des années 90, dans la mesure où elle est associée à une augmentation du chômage, de la précarité et à une accentuation des inégalités, est définie par certains auteurs comme une « crise productrice d'exclusion sociale » (Chancellerie d'Etat, 2000 : 14). Comment expliquer ce phénomène ?

---

[8] Le secteur public international représentait en 1998 9,3% des emplois (calculé à partir des statistiques de l'emploi de *L'annuaire statistique du canton de Genève – 2002* (Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures, République et Canton de Genève, 2002, p. 97).

Contrairement à la récession des années 70, la crise des années 90 se traduit par une forte augmentation du chômage, en particulier du chômage de longue durée. De 2000 personnes concernées (1%) en moyenne entre 1985 et 1990, le nombre de chômeurs s'élève rapidement à 16'000 et oscille autour de 8% jusqu'en 1998, année où s'amorce une baisse temporaire du taux de chômage. (Clerc *et al.*, 2001 : 53). Après une embellie passagère, celui-ci est aujourd'hui remonté et atteint 6,7% de la population active[9] (Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures, 2003 : 4-5).

Quels sont les facteurs qui expliquent ce fort taux de chômage ? Contrairement à la crise précédente, certains groupes ont choisi de se maintenir sur le marché de l'emploi malgré la conjoncture défavorable. Il s'agit, d'une part, « des femmes présentes sur le marché de l'emploi [qui] semblent y demeurer aujourd'hui de manière plus permanente que par le passé où elles se retiraient fréquemment du marché lorsque la conjoncture se détériorait » (Clerc *et al.*, 2001 : 26) ; et, d'autre part, des étrangers qui, en nombre croissant, bénéficient d'un permis de travail non temporaire et dont la résidence à Genève n'est plus conditionnée par l'emploi (Laboratoire d'économie appliquée, 1995 : 38). On observe en outre une moindre réticence à s'inscrire à l'Office Cantonal de l'Emploi, produit de l'affaiblissement de la stigmatisation associée au chômage (Gognalons-Nicolet, 2003).

Le chômage ne touche pas tous les secteurs de l'économie et de la population de la même manière. Alors que, dans le secteur tertiaire, l'emploi a diminué de 4% durant la crise, cette dernière a fortement secoué le secteur secondaire, où l'emploi a diminué de 22%. A l'intérieur de celui-ci, c'est la construction qui a été le plus ébranlée (Clerc *et al.*, 2001 : 26). Par ailleurs, les personnes arrivant à la fin de leur vie professionnelle semblent particulièrement vulnérables face au chômage : elles sont fréquemment laissées en marge de leur entreprise, soumises à une pression accrue pour la polyvalence, dans un marché du travail où les formations perdent rapidement leur valeur. Gognalons-Nicolet (2003) parle de dégradation de la fin de la vie professionnelle, alors qu'auparavant c'était la période où la carrière atteignait son point culminant.

L'évolution du chômage fait apparaître le fait que certaines franges de la population se trouvent durablement écartées du marché du travail (Clerc *et al.*, 2001 : 99). A l'évidence, le chômage de longue durée est associé à un certain nombre de stratégies pour en sortir, comme le recours à l'assurance-invalidité (*op. cit. :* 50), et le travail indépendant comme moyen pour retrouver une activité rémunérée (la proportion d'indépendants dans la population active est passée de 9,7% en 1980 à 18,4% en 1997 (*op. cit. :* 30-31).

Simultanément à l'augmentation du chômage, l'évolution récente du marché du travail s'est caractérisée par une diminution de 6,7% du salaire médian entre 1991 et 1999, et par une flexibilité accrue qui peut prendre plusieurs formes : d'une part, « il semble que, depuis le début de la décennie, les entreprises ont modifié leur comportement de licenciement en recourant beaucoup moins que par le passé à une politique de thésaurisation de la main-d'œuvre en période de ralentissement conjoncturel » (Clerc *et al.*, 2001 : 29). D'autre part, la mobilité professionnelle augmente constamment, au même titre que la fréquence des changements de profession *(op. cit.)*. Finalement, « il existe une tendance à la substitution graduelle des occupations à plein temps par des jobs à temps partiel » (*op. cit. :* 33). Ces derniers concernaient en 2000 27% de la population active résidante occupée (47% des femmes et seulement 10% des hommes ; Département de l'économie, de l'emploi et des affaires

[9] Statistique du mois d'octobre 2003. La population active inclut les actifs des organisations des Nations unies et des OING.

extérieures, 2002 : 95). Or les emplois à temps partiel sont associés à deux types de pénalités : pénalité salariale et en termes de protection sociale, d'une part, et probabilité beaucoup plus faible d'accéder à des postes de direction, d'autre part (Clerc *et al.*, 2001 : 34).

Clerc *et al.* (2001) montrent que l'évolution de l'économie et du marché du travail ont abouti au développement de la précarité. Les statistiques de l'Hospice Général, institution chargée notamment d'octroyer une aide financière aux personnes dont les revenus sont inférieurs aux normes d'assistance, permettent d'observer l'évolution de ce phénomène : entre 1990 et 2001, le nombre de dossiers financiers (assistance et RMCAS) a progressé de 160% (Clerc *et al.*, 2002 : 5). Au cours de cette période le taux de personnes assistées financièrement – sans les requérants d'asile et les personnes en fin de droit (RMCAS) – en relation à la population résidante a augmenté de 1,11% à 2,77% (*op. cit. :* 10).

Quelles sont les caractéristiques de la population touchée par la précarité ? Les données de l'Hospice Général mettent en évidence que les femmes et les étrangers sont sur-représentés dans la population assistée, tout comme la population âgée de moins de 40 ans. En effet, lorsque l'on considère les personnes adultes aidées, les femmes sont majoritaires à l'assistance. Cette forte présence féminine est associée à l'augmentation des divorces et du nombre de familles monoparentales (*op. cit. :* 87). Par ailleurs les étrangers représentent 53% de la population assistée, alors que la population étrangère totale s'élève à 37,6% de la population résidante (*op. cit. :* 14). Les facteurs explicatifs de cette sur-représentation sont les suivants : les familles prises en compte dans les dossiers sont plus nombreuses, les étrangers occupent davantage des métiers à risque, sont plus affectés par le chômage et les bas salaires, et, de manière générale, sont exposés à des difficultés d'intégration (*op. cit. :* 15).

Les bas salaires constituent une manifestation supplémentaire de l'évolution de l'économie et des transformations intervenues sur le marché du travail[10], dans la mesure où ils paraissent fortement associés au travail partiel. Ce dernier peut résulter des contraintes du marché du travail ou être adopté afin de concilier le travail rémunéré et les charges domestiques (Falter, Flückiger, s.d. : 34). Notons finalement que l'assistance publique complète le salaire s'il se situe en deçà du barème défini par cette dernière. L'assistance publique permet de garantir un certain niveau de revenu, mais cette pratique est problématique dans le sens où l'Etat subventionne des emplois sous-payés (Clerc, 2003).

L'analyse des revenus imposables et celle des salaires dans l'économie privée genevoise mettent en évidence un accroissement des disparités (Clerc *et al.*, 2001 : 21 ; Flückiger, 2003). Comment expliquer cette tendance ? Flückiger (2003) avance trois hypothèses : en premier lieu, les secteurs sur lesquels il y a le plus d'offres d'emploi se caractérisent par une main-d'œuvre hautement qualifiée. En outre la politique migratoire a privilégié l'immigration de main d'œuvre peu qualifiée, et n'a pas favorisé la formation et l'intégration. Finalement, les entreprises globalisées – travaillant sur le marché étranger – sont de plus en plus nombreuses et mettent beaucoup plus l'accent sur la flexibilité que les entreprises domestiques.

L'économie genevoise est fortement intégrée à l'économie mondiale et ceci depuis des siècles. La globalisation n'a pas eu comme effet central l'augmentation du

---

[10] Les bas salaires sont définis par rapport au salaire médian : le premier seuil correspond à la moitié du salaire médian, le second à 66,6% de celui-ci (Clerc *et al.*, 2001 : 81). Au cours des années 90, le taux des bas salaires est resté relativement stable, se situant aux alentours de 9% pour le premier seuil, et 19% pour le second. Les années 98 et 99 semblent avoir enregistré un baisse significative de ces taux (*op. cit. :* 82).

taux d'extraversion de l'économie, mais principalement une modification en profondeur du marché de l'emploi.

Education et formation

Introduction

L'analyse des documents disponibles sur la situation de Genève met en évidence le fait que la formation constitue une condition essentielle pour se maintenir dans le marché de l'emploi et éviter les bas salaires : les travailleurs peu ou pas qualifiés sont largement représentés dans la population au chômage[11], dans celle disposant de bas revenus (Clerc *et al.* 2001 : 83), et dans la population assistée (42,8% d'après les dernières statistiques de l'Hospice Général). Dans le contexte genevois contemporain, le niveau de formation est devenu une donnée importante, pour intégrer et se maintenir dans le marché du travail et pour éviter la précarité, ce qui correspond aux tendances identifiées par Piketty dans les autres pays occidentaux. En effet, depuis le XXe siècle, les salaires sont les principaux déterminants des revenus dont disposent les ménages et, selon la théorie du capital humain, leur niveau est défini par les qualifications avec lesquelles les acteurs intègrent le marché du travail. Or depuis les années 70 on observe des inégalités croissantes dans les salaires (Piketty, 2002, 21-22). En d'autres mots, le niveau de formation semble agir de plus en plus sur le montant relatif des salaires. Dans un contexte caractérisé par un taux de chômage important, la sélection devient par ailleurs de plus en plus forte.

Cette évolution est-elle à mettre sur le compte de la globalisation ? Deux hypothèses tentent d'expliquer la tendance à l'accroissement des disparités de salaire : la première s'appuie sur l'ouverture des marchés et sur l'importance accrue du commerce international, et soutient que les travailleurs ne sont pas égaux face à ce phénomène. Les compétitifs, qui « doivent leur situation à leur compétence, à leur efficacité ou leur capacité d'innovation ou d'imitation » (Clerc, 2003 : 69), en tirent profit car c'est sur eux que reposent les performances de leur entreprise. Mais, pour garder leur position, ils doivent sans cesse veiller à maintenir leur compétitivité (par la formation entre particulier). En revanche, les autres travailleurs, ceux dont les compétences ne sont pas considérées comme déterminantes pour la compétitivité de l'entreprise, sont de plus en plus exposés au risque de perdre leur emploi et sont amenés à réduire leurs prétentions salariales. Leur situation s'aggrave à mesure que s'élargissent les compétences des pays du Sud et. par conséquent, le champ de la concurrence entre les salariés du Nord et ceux du Sud *(op. cit.)*.

---

[11] En accord avec l'article 49 de la loi fédérale sur la formation professionnelle, les statistiques officielles classent la population au chômage en trois catégories selon le niveau de formation : qualifié (titulaires d'un diplôme) ; semi-qualifié (enseignement obligatoire) ; et non-qualifié (n'ayant pas terminé l'enseignement obligatoire). (Source : Sébastien Blanc, Office cantonal de la statistique.) Pour le mois d'avril 2003, 64% des chômeurs inscrits à Genève se trouvaient dans la première catégorie, 19% dans la seconde et 17% dans la dernière (Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures, 2003). On peut toutefois affirmer que *grosso modo* « le niveau de qualification des individus les protégerait contre le chômage » (SRED, 2002 : 24), car « les personnes dont la formation la plus élevée est l'école obligatoire ou une formation élémentaire sont proportionnellement plus nombreuses parmi la population sans emploi que parmi l'ensemble de la population active […]. A l'inverse, moins de personnes sans emploi possèdent un diplôme de niveau tertiaire comparativement à l'ensemble de la population » (*op. cit. :* 22).

La deuxième théorie explique l'accroissement des inégalités salariales en se fondant non pas sur l'échange international, mais sur les changements technologiques et leurs conséquences sur les manières de travailler. Le changement technologique serait « biaisé » en faveur du travail qualifié. Les premiers touchés par cette évolution seraient « les travailleurs âgés, soupçonnés d'avoir des connaissances obsolètes, ou les jeunes sans qualification, suspectés de n'avoir pas les moyens d'acquérir les compétences nécessaires » (*op. cit. :* 70). En position de vulnérabilité face aux exigences du marché de l'emploi, ces travailleurs seraient contraints de réduire leurs exigences salariales pour espérer s'y incorporer. Par ailleurs le changement technologique produirait non seulement la marginalisation de certains groupes mais accroîtrait aussi les exigences à l'égard des salariés de base et accentuerait la segmentation au sein de chaque profession et, cela faisant, encouragerait des stratégies sociales individualistes au détriment des solidarités collectives *(op. cit.)*.

Même si leur portée explicative est partielle (Piketty, 2002 : 69-70), ces théories ont le mérite d'établir des liens entre les écarts de salaire et l'évolution de l'économie. Elles convergent en affirmant que les exigences en matière de qualification sont de plus en plus fortes et que, dans la mesure où les écarts de salaire s'élargissent, leurs conséquences sont d'une importance accrue. La qualification devient une condition, non seulement pour obtenir une position privilégiée sur le marché de l'emploi mais même pour avoir la possibilité de s'y maintenir.

Ces hypothèses nous conduisent à la problématique de l'adaptation de la formation au marché du travail. Celle-ci apparaît de plus en plus difficile, car ce dernier se transforme à grande vitesse sous l'influence de l'évolution accélérée de l'économie et des technologies. Dans le même sens, les spécialistes que nous avons consultés pour réaliser ce travail argumentent que formation de base et formation continue deviennent des enjeux cruciaux pour assurer tant la compétitivité de l'économie locale que l'insertion des acteurs en son sein.

Dans les paragraphes qui suivent, nous tenterons de dépeindre les grandes lignes de la situation actuelle de l'enseignement et de la formation à Genève, en cherchant à identifier et à expliquer les inégalités mises en évidence à leurs différents niveaux. Nous aborderons en enfin la question des jeunes qui, confrontés à des exigences accrues en matière de qualification, terminent leur formation sans trouver de place sur le marché du travail. Qui sont ces jeunes ? Comment expliquer ce phénomène dans une région où l'égalité des chances constitue une priorité de la politique éducative et où une partie significative des finances publiques – 28% en 1998 (SRED, 2001 : 63) – est consacrée à l'éducation ?

Enseignement

Il convient toutefois de clarifier ce que l'on entend lorsque l'on fait référence aux questions d'égalité ou de lutte contre les inégalités à l'école. Marie-Claude Biais observe une confusion entre la recherche d'égalité *devant* l'école d'une part, et la recherche d'égalité *par* l'école. Or « il y a certaines formes d'inégalités qui ne sont pas du ressort de l'école et à force de donner à l'école des missions qu'elle ne peut pas poursuivre, on la disqualifie complètement » (2003 : 23). Une fois atteint l'objectif de l'accès à l'école pour tous, comme c'est le cas dans les pays occidentaux, le vrai problème devient l'égalité des chances de réussite scolaire : « Ça suppose que l'on essaie de faire en sorte que tous les élèves, quelle que soit leur origine sociale et quels que soient leurs héritages familiaux, aient les mêmes possibilités d'aller le plus loin possible dans leurs études. Ce qui veut dire, si on ne prend pas en compte les origines et les héritages familiaux, que l'on prend en compte les capacités individuelles, les mérites et les talents, comme on dit » *(ibid.)*.

Suivant cette logique, les autorités genevoises ont, au cours des années 60, accordé une importance prioritaire au problème de l'échec scolaire. D'une part, la sociologie, en dévoilant la dimension sociale de l'intelligence, a remis en question le principe méritocratique et mis en évidence le caractère partial des systèmes d'enseignement et leur rôle dans la reproduction des hiérarchies sociales. D'autre part, dans le contexte politique genevois, apparaît dès la fin de la deuxième guerre mondiale une volonté de démocratisation, tant pour répondre aux besoins de l'économie que par souci de justice sociale. Dans les années 60 cette volonté se concrétise – grâce à l'amélioration des finances publiques portée par la croissance économique – dans une série de mesures destinées à promouvoir l'égalité des chances, comme la création du Cycle d'orientation en 1966, la mixité à l'école, la réduction des effectifs et l'appui pédagogique[12] (Hutmacher, 1993 ; Magnin, 2003).

La mobilisation politique autour de la démocratisation de l'enseignement, qui a atteint son point culminant en 1977 (Magnin, 2003), a produit une élévation générale du niveau éducatif de la population : l'espérance de scolarisation (calculée pour un enfant âgé de quatre ans) s'est allongée de près d'un an entre 1980 et 1999, du fait de l'augmentation de la poursuite des études au-delà de la scolarité obligatoire (SRED, 2001 : 165-166). Plus encore, en 1998, 49% des jeunes ayant obtenu leur diplôme de secondaire II avaient entrepris des études, dont environ deux tiers à l'université ou dans une école polytechnique (ils n'étaient que 36% en 1986) et 40% s'étaient engagés dans une activité professionnelle (51% en 1986). (*op. cit. :* 175). Ainsi, le taux de scolarisation à 20 ans est passé de 30% à 42% entre 1980 et 1999 (*op. cit. :* 165-166)[13].

Malgré ces avancées positives, les efforts fournis en éducation n'ont pas réussi à affaiblir les écarts entre les classes sociales en matière de réussite scolaire. Les statistiques disponibles sur la réussite dans le système d'enseignement et de formation mettent en évidence le rôle sélectif joué par l'école et le fait que cette sélection ne s'effectue pas seulement en relation à l'effort fourni par les élèves mais aussi sur des critères externes : catégorie socioprofessionnelle des parents, origine culturelle et genre[14].

Walo Hutmacher a montré que, durant les années 70 et 80, alors que les mesures prises dans l'enseignement primaire pour diminuer le taux de redoublement (diminution des effectifs par classe et développement du soutien individualisé aux élèves en difficulté durant les premières années de scolarité) étaient appliquées, le taux de redoublement a augmenté et les inégalités sociales devant la réussite scolaire se sont aggravées (Hutmacher, 1993 : 5-6).

Aujourd'hui, même si le taux de redoublement a globalement diminué (SRED, 2001 : 118), les inégalités sociales sont toujours manifestes : en 99, 2,4% des enfants de cadres et de dirigeants avaient redoublé pendant leur cursus à l'école primaire alors que c'était le cas de 14,2% des enfants d'ouvriers (*op. cit. :* 120). L'analyse des

---

[12] Ces deux dernières mesures ont été mises en oeuvre à la suite de la nouvelle formulation, en 1977, des buts assignés à l'enseignement public (art. 4 de la loi sur l'instruction publique). Dans l'alinéa *e* de cet article de loi, le pouvoir politique enjoint à l'enseignement de *« tendre à corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premiers degrés de l'école »* (Hutmacher, 1993 : 19). En ce qui concerne la diminution des effectifs, à l'école primaire, la moyenne est passée de 23,5 élèves par classe en 1977 à 18,8 en 1988 (*op. cit. :* 21).

[13] On constate, par ailleurs, un net rajeunissement de l'entrée à l'école : en 2001, 80% des enfants de quatre ans étaient scolarisés dans l'enseignement public, alors que seuls 43% d'entre eux l'étaient en 1970 (SRED, 2002 : 13). La demande de prise en charge des enfants en bas âge s'est aussi fortement accrue sur les crèches, les jardins d'enfants et les garderies (Observatoire de la petite enfance, 1998 : 14).

[14] Notons qu'à Genève, l'enseignement est obligatoire jusqu'à 16 ans et l'accès à ce dernier est garanti pour tous, même pour les enfants des personnes établies illégalement dans le canton.

différences de genre montre aussi que les filles sont plus nombreuses que les garçons à suivre une scolarité régulière (respectivement 76% et 71%) *(op. cit.)*. Au Cycle d'orientation, la sélection prend la forme de la différenciation par filières : près de 90% des élèves issus de la catégorie « cadres supérieurs et dirigeants » se trouvent dans les filières les plus prestigieuses (latine, scientifique et moderne), contre moins de 60% des enfants d'ouvriers. Ces proportions sont relativement stables depuis le début des années 70 (*op. cit. :* 129), et les filles sont plus nombreuses que les garçons dans ces filières (80% et 70%, respectivement) (*op. cit. :* 130). Les diplômes de fin d'études secondaires sanctionnent ces trajectoires différenciées : 42% des maturités octroyées en 1999 l'ont été à des enfants de cadres supérieurs et dirigeants, alors que seules 15% ont été attribuées à des enfants d'ouvriers[15].

L'enquête PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves), réalisée en 2000 par l'OCDE, montre qu'il existe une corrélation entre les compétences en littératie des élèves et leur statut socio-économique. Les résultats indiquent que le niveau moyen en compréhension de l'écrit des élèves scolarisés à Genève est faible, non seulement lorsqu'on le compare à celui des élèves des autres pays considérés par l'enquête mais aussi en relation aux autres cantons romands (Willms, 2003 : 15). Par ailleurs, il apparaît que ces résultats sont très hétérogènes : « A Genève, le système se caractérise par une forte ségrégation au sein des établissements, avec, d'une part, des classes de statut socio-économique suivant un enseignement plus pratique et, d'autre part, des classes de statut socio-économique très élevé suivant un programme ouvrant la voie aux études supérieures. Quelques classes ont aussi des effectifs hétérogènes. Les classes suivant un enseignement moins théorique et les classes hétérogènes ont des scores peu élevés et elles présentent toutes des résultats moyens inférieurs à la moyenne du pays. La performance moyenne des classes suivant un enseignement plus théorique est un peu meilleure que la moyenne du pays. » (*op. cit. :* 19).

Comment expliquer ces différences face à la réussite scolaire, aux acquis, et face aux différents diplômes octroyés par le système d'enseignement ? Les acteurs du système d'enseignement et de formation genevois ont tendance à attribuer les causes de l'échec aux caractéristiques des élèves, mettant en exergue l'importante proportion d'élèves étrangers et dont la langue maternelle n'est pas le français (Perrenoud, 1999 : 56)[16]. Au contraire, des intellectuels comme Hutmacher et Perrenoud ont tourné leur regard sur les attentes, l'organisation et les pratiques de l'école. Dans les paragraphes suivants, nous tenterons d'identifier les mécanismes producteurs d'inégalités. Voyons en premier lieu celles qui apparaissent entre les établissements.

L'étude menée par Dominique Gros (2003) sur les taux d'échec par établissement met en évidence une variation significative des taux de réussite entre les Cycles d'orientation et le fait que cette différentiation est concomitante au regroupement de populations d'origine étrangère et de milieux ouvriers. Dans le quartier des Avanchets, où la proportion de logements subventionnés est importante, le processus de concentration de populations défavorisées et d'origine étrangère a été vécu avec difficulté par les enseignants, causant un découragement croissant de leur part, voire leur départ, et ceci malgré les ressources supplémentaires versées par le Département

---

[15] Ces taux ont été calculés à partir des données du SRED (2001 : 270). Ces mêmes données montrent que cette tendance s'est accentuée depuis 1980, lorsque 38% des élèves reçus à l'examen de maturité étaient issus de la catégorie « cadres supérieurs et dirigeants » et 17% de la catégorie « ouvriers ».

[16] Pour 1999, on comptait, dans le système d'enseignement et de formation genevois ,42,2% d'élèves étrangers et 39% d'élèves dont la première langue parlée n'est pas le français (SRED, 2001 : 239 et 242, respectivement).

de l'instruction publique[17]. Cette étude de cas établit donc une relation entre le processus de différenciation urbaine et celui de différenciation entre les écoles. Elle pourrait constituer une explication au fait que, comme le constate Walo Hutmacher (2003), au cours des années 90 l'école est devenue discriminante envers les enfants étrangers.

Quels sont les autres mécanismes à l'œuvre dans le processus de différenciation entre les établissements ? Qu'en est-il des équipements et des ressources dont disposent les écoles ? Sont-ils équivalents ? Comment est géré le budget attribué à chaque établissement ? Qu'en est-il des enseignants ? Existe-t-il des différences significatives d'expérience et/ou de diplômes lorsque l'on compare l'équipe enseignante des établissements dans les différents quartiers ? Les données qui permettraient de répondre à ces questions ne sont pas disponibles.

Abordons maintenant ce qui se passe à l'intérieur des établissements.

Walo Hutmacher (1993) cherche une explication aux inégalités sociales dans l'éducation dans les principes sous-jacents aux pratiques quotidiennes de l'éducation et dans la redéfinition de la culture scolaire et pédagogique opérée à partir des années 70. En effet, à cette époque on assiste à un changement de paradigme éducatif : Une culture critique, favorisant l'individu se substitue alors à une culture a-critique, exaltant le patriotisme et promouvant l'adhésion à des idéaux collectifs (Magnin, 2003). Dans ce nouveau paradigme, l'interaction entre parents et enfants acquiert une importance accrue et la négociation remplace la punition physique comme moyen d'établir l'autorité. S'il a été massivement adopté par les parents de classes moyennes et aisées, il n'en a pas été de même dans les classes sociales défavorisées ainsi que dans certaines familles d'origine étrangère. Ce qui produit pour certains élèves des ruptures entre le modèle d'autorité vécu à la maison et celui qui prévaut à l'école (Hutmacher, 2003).

Plus généralement, l'adoption de nouveaux principes pédagogiques suppose une modification des dispositions et compétences implicites exigées pour l'apprentissage (Hutmacher, 1993 : 133), une redéfinition de la culture de l'école et des distances qui séparent celle-ci de la culture des différents groupes qui composent la collectivité : « On fait plus souvent appel à l'imagination, à l'esprit critique, à la créativité, ainsi qu'à l'autonomie, qui pourrait bien être pour l'essentiel l'art de savoir reconnaître, entreprendre et poursuivre de sa propre initiative les activités exigées dans le cadre de l'ordre tracé par l'enseignant et par l'institution scolaire » *(ibid.)*. Ainsi, « au cours des dernières années, la distance culturelle entre l'école primaire et les familles populaires pourrait bien s'être creusée à la faveur d'un mouvement de réforme dont les affinités culturelles profondes sont plus grandes avec les aspirations et avec les conditions de socialisation des familles de classes moyennes et supérieures qu'avec celles des familles ouvrières, qu'elles soient suisses ou étrangères. » (*op. cit. :* 135).

Le décalage entre la culture scolaire et celle des groupes les moins favorisés se manifeste aussi dans la participation des familles aux activités de l'école. D'une part, le taux d'adhésion aux associations de parents d'élèves varie entre 4% et 52% entre les écoles, et est proportionnel à la classe sociale (SRED, 2001 : 194). Plus généralement, la tendance des acteurs du système scolaire à rejeter la responsabilité de l'échec sur l'origine des élèves aboutit à un phénomène d'auto-stigmatisation de la part des étrangers. En outre ces derniers travaillent beaucoup et tendent à déléguer l'éducation à l'école (ils n'assistent pas aux réunions par exemple) (Hutmacher, 2003). Parallèlement, Philippe Perrenoud observe que les parents qui participent activement à

[17] Face à la ségrégation de l'habitat, les autorités ont rapidement réagi en différentiant la dotation des écoles en fonction de l'origine sociale des élèves (Hutmacher, 2003).

la vie de l'école se comportent comme des consommateurs d'école, mettant en priorité l'intérêt de leurs propres enfants sans tenir comte des intérêts de la collectivité : « Les parents qui parlent le plus haut sont en général ceux dont les enfants reçoivent presque tout du système éducatif, alors que ceux dont les enfants sont, dès trois ou six ans, promis aux filières dévalorisées, ne trouvent pas d'aussi efficaces porte-parole » (Perrenoud, 1999 : 55).

La mise en évidence des inégalités qui se manifestent aux différents niveaux du système scolaire renvoie aux acteurs qui prennent part à l'élaboration des politiques éducatives et aux différents intérêts en jeu. Pour Hutmacher, il s'agirait là d'une manifestation des transformations des structures d'inégalités, dominées non plus par une élite minoritaire, mais par une classe moyenne majoritaire, mue dans l'élaboration des politiques éducatives par une logique de préservation des privilèges (1993)[18]. En effet, le système a beaucoup plus d'importance comme instance de légitimation des inégalités objectives et subjectives que comme lieu de socialisation. En tant que principe de légitimation des inégalités de revenus (différences de formation), il n'est pas considéré comme injuste. L'école réussit donc à convaincre ceux qui ne réussissent pas qu'ils valent moins, et ceux qui réussissent mieux qu'ils valent plus, et agirait donc comme un principe de pacification efficace (Hutmacher, 2003).

Ce constat est appuyé par le fait que l'on assiste à un essoufflement de la volonté politique de démocratisation, qui avait pourtant rassemblé les différents courants idéologiques depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. D'une part les inégalités ne font plus scandale, elles se sont transformées en sujet technique : l'origine sociale est considérée comme un facteur de risque, sans responsabiliser le système pour les écarts de réussite scolaire (Hutmacher, 1993 : 140). Les différents groupes d'acteurs concernés, refusant de faire partie du problème, n'assument pas les échecs et rejettent la responsabilité sur d'autres groupes d'acteurs (Perrenoud, 1999 : 54). Par ailleurs, les résultats pour Genève de l'enquête PISA, qui révèlent qu'environ 20% des élèves de 15 ans ne maîtrisent pas la lecture, n'ont pas mobilisé l'opinion comme cela s'est passé dans d'autres pays (Hutmacher, 2003). Finalement, dans le cadre de la crise des finances publiques, les moyens alloués à l'éducation ont diminué et l'on observe une prédominance de la logique de calcul des coûts. Dans le cadre d'un changement fondamental vers une société post-industrielle, le centre de gravité n'est plus l'école obligatoire mais le niveau de formation tertiaire (SRED, 2001 : 201).

Tant pour les enseignants qu'au sein des pouvoirs publics, le thème des inégalités à l'école constitue un sujet tabou, ce qui se reflète dans les enquêtes, qui « éclairent davantage les caractéristiques des élèves que les fonctionnements de l'école » (Perrenoud, 1999 : 57). Cette « volonté de ne pas savoir » *(op. cit.)* exprime aussi de la mauvaise conscience, l'école étant définie comme un lieu d'émancipation et d'agrandissement. On oublie qu'elle évalue, et, ce faisant, participe à la légitimation des inégalités sociales. Il s'agit là pourtant d'un héritage très ancien de l'école qui est oublié et ignoré par le discours et les pratiques pédagogiques. (Hutmacher, 2003). C'est peut-être ce même phénomène qui explique le fait que les enseignants tendent à faire avancer les élèves, même s'ils ont de très grandes difficultés, et la multiplication des classes spéciales, qui tend à confirmer les inégalités (Bottani, 2003).

Les élèves d'origine étrangère sont les plus touchés par l'échec scolaire et les plus affectés par le principe de sélection qui opère à l'école. Plus généralement, l'immigration est vécue sur le mode des problèmes : le Canton ne reconnaît pas

---

[18] Magnin (2003) questionne la validité actuelle de ce consensus entre les classes moyennes, dans la mesure où les classes supérieures cherchent toujours l'ascension sociale, alors que les inférieures se paupérisent.

l'importance quantitative des migrants et la politique migratoire ne s'est pas traduite par des efforts pour intégrer ces derniers. Ainsi à l'école le fait de parler une langue étrangère n'est pas valorisé et est même considéré comme un problème (Hutmacher, 2003).

Comment expliquer l'absence de visibilité de la situation défavorable des étrangers dans le système scolaire ? N'ayant le plus souvent pas le droit de vote, ils ne font pas partie de la population politiquement active. Par ailleurs, au sein des syndicats et des partis qui, traditionnellement, défendent la cause des ouvriers, on observe un certain désintérêt pour le thème des inégalités qui touchent les enfants étrangers (Hutmacher, 2003).

Formation initiale

Aujourd'hui, à Genève, une grande majorité des élèves poursuit une formation au-delà de la scolarité obligatoire : en 2001, 83% des jeunes âgés de 15 à 18 ans étaient scolarisés, alors qu'ils n'étaient que 78,9% en 1980 (SRED, 2002 : 9). Le système d'enseignement et de formation propose plusieurs alternatives pour le niveau secondaire II : l'enseignement secondaire général (collège, école de culture générale) et la formation professionnelle. La particularité de cette dernière réside dans le fait qu'elle est fortement ancrée dans le monde du travail. Cette intégration se traduit par une importante participation des employeurs et des syndicats, consultés lorsqu'une modification de la formation est proposée, chargés de veiller à la bonne marche de l'apprentissage et sollicités pour suivre la trajectoire des apprentis (*op. cit. :* 52).

Le dispositif de formation professionnelle genevois offre une palette de diplômes qui se distinguent les uns des autres par le type et la longueur de la formation qu'ils sanctionnent. Pour certaines professions, le diplôme est obtenu au terme d'un apprentissage dual – combinant la formation en entreprise et la formation en école –, alors que d'autres formations se font seulement dans un cadre scolaire. A cette modalité duale s'ajoutent une formation pratique, reconnue par le Certificat cantonal de capacité, qui homologue la partie pratique du CFC, et une Attestation de formation élémentaire, qui nécessite seuls certains chapitres de la formation pratique (Gabioud, 2003). Les deux premières modalités représentent 37,5% des diplômes du niveau secondaire II (chiffres pour 2001), alors que les attestations de formation élémentaire ne constituent que 1% de ces derniers (SRED, 2002 : 9).

Concernant l'apprentissage dual, qui est la principale composante de la formation professionnelle, sur cette différentiation en termes de diplômes se greffent d'autres types de hiérarchisation : « Les exigences en termes de niveau scolaire à l'entrée en apprentissage sont très inégales et le rapport entre travail productif (rentable pour l'entreprise) et formation diffère sensiblement, de même que la durée de l'apprentissage ou le niveau de formation certifié par le diplôme. Il existe enfin de grandes différences dans l'organisation et le contenu de la formation, selon que l'apprenti-e est formé dans une petite entreprise ou une grande entreprise disposant d'un centre de formation » (*op. cit. :* 52). Si les professions auxquelles aboutissent les formations se différencient par leurs conditions de travail (pénibilité, horaires et rémunération), une distinction qui traverse l'éventail des formations est celle qui oppose les « cols bleus » (professions manuelles) aux « cols blancs » (professions intellectuelles). Pour tenter de contrecarrer les logiques d'évitement qui affectent certains secteurs comme la restauration, le bâtiment et l'artisanat, la hiérarchie des salaires a été modifiée et n'est plus solidaire des rémunérations perçues par les différents métiers, une fois la formation achevée (Amos, 2003). Remarquons finalement que les filles, déjà minoritaires dans le dispositif de la formation professionnelle, sont confinées dans un petit nombre de professions alors que les garçons sont bien

représentés dans la plupart des 100 professions que propose cette dernière (SRED, 2002 : 51).

On observe, depuis la première moitié des années 80, une baisse significative des effectifs de la formation professionnelle initiale. Celle-ci a affecté principalement la formation professionnelle duale, qui a perdu près de 30% de ses effectifs entre 1983 et 2001, et, dans une moindre mesure, la formation professionnelle en école (moins 10% au cours de cette même période) (*op. cit. :* 49). Différents facteurs permettent de comprendre les difficultés auxquelles se heurte le système de formation professionnelle genevois Son fort degré d'intégration dans l'économie rend la formation plus sensible à l'évolution de cette dernière. Les problèmes que rencontre l'offre de formation semblent ainsi associés à la disparition de grandes entreprises de l'industrie des machines, qui formaient un nombre important d'apprentis, à la réorganisation du travail intervenue dans le secteur bancaire qui pourrait privilégier des travailleurs plus diplômés au détriment des apprentis et à l'intégration d'un nombre croissant de savoir-faire dans les machines (*op. cit. :* 49-50). Par ailleurs, dans un environnement marqué par une concurrence accrue, les entreprises cherchent à réduire leurs coûts et l'on peut craindre qu'elles soient moins disposées à former des apprentis, en particulier dans les secteurs où la mobilité professionnelle est importante (*op. cit. :* 53).

Ces changements intervenus sur le marché de l'emploi semblent aussi avoir affecté le marché des places d'apprentissage, par le biais de la demande. En effet, de moins en moins de jeunes entrent directement en apprentissage après la dernière année du Cycle d'orientation. Ainsi, les jeunes semblent hésiter, ils vont et viennent entre différentes filières avant de se fixer (Bottani, 2003), et une majorité d'entre eux commence la formation professionnelle après avoir suivi une classe de mise à niveau, ou après une année ou plus dans un établissement d'enseignement postobligatoire (Amos, 2003). La formation professionnelle constitue généralement un second choix, et moins souvent le préambule à un projet professionnel. Cette tendance est particulièrement aiguë dans une zone urbaine comme Genève, où les différents métiers sont peu visibles et souvent dévalorisés (Gabioud, 2003). Les jeunes entrent donc en apprentissage par défaut, parce que leur trajectoire scolaire ne leur laisse pas d'autre choix que la formation professionnelle (Amos, 2003).

Ce décalage entre la formation obligatoire et l'entrée en apprentissage accroît la sélection sur le marché des places d'apprentissage. Les jeunes sortant du Cycle d'orientation entrent en effet en concurrence avec ceux qui ont poursuivi des études et dont le profil apparaît plus intéressant à l'employeur (Brossy, Gobet, 1999 : 40), et aboutissent aux formations les moins valorisées. Nombre d'entre eux restent « sur le carreau », en marge de la formation. Même si, dans la mesure où ils se situent en dehors du système éducatif et du marché du travail, il est difficile de savoir combien ils sont, on estime que ce sont environ 10% des jeunes qui sont exclus de la formation au terme de l'enseignement post-obligatoire (Bottani, 2003). Il existe peu d'études sur les jeunes sans qualification, ceux-ci étant pris en charge seulement dans le cas d'une déviance, mais tout indique qu'ils sont confrontés à des difficultés accrues pour s'insérer sur le marché du travail (Brossy, Gobet, 1999 : 40). En effet, l'accroissement du coût de la main-d'œuvre a fait disparaître la plupart des petits métiers, qui avaient une forte valeur intégrative, et les jeunes non qualifiés doivent se contenter de « bouts de métiers » faits à l'occasion et possédant généralement peu de valeur formative (Gabioud, 2003).

Ce phénomène d'exclusion, qui touche un nombre croissant de jeunes, nous renvoie à la fonction de la formation professionnelle. Le fait qu'elle soit généralement évaluée à partir de son adéquation à la demande de l'économie ne doit pas nous faire oublier qu'elle remplit aussi un rôle social. En remontant dans l'histoire des lois sur la formation, l'on s'aperçoit d'ailleurs que l'intégration était un des buts majeurs de ces

dernières, et que, jusqu'en 1930, elle y était explicitement mentionnée. La marginalisation de certains jeunes exige-t-elle une modification des conditions d'accès à l'apprentissage ? Faut-il rendre la formation professionnelle obligatoire, comme l'ont proposé les syndicats ? Devrait-on accorder des diplômes à tout le monde, quitte à diminuer la qualité de la formation (Gabioud, 2003) ?

On assiste par ailleurs à un mouvement de spécialisation et d'abstraction qui touche l'ensemble des formations et qui est concomitant à l'évolution du marché de l'emploi. En effet, poussées par les demandes syndicales pour la valorisation du statut des différentes professions, les formations deviennent de plus en plus exigeantes. L'économie demande, par ailleurs, des compétences de plus en plus abstraites, même pour les métiers manuels. Cette tendance se reflète sur les contenus de la formation professionnelle, où l'on observe une tendance à l'accentuation des contenus abstraits, associés à la science, par rapport à ceux qui sont axés sur l'expérience. Lorsque l'on considère que beaucoup de jeunes apprentis le sont devenus pour quitter l'enseignement scolaire et ses contenus abstraits, cette tendance pourrait bien fermer les portes de la formation professionnelle aux jeunes en échec scolaire (Gabioud, 2003), et les reléguer à des emplois qui se caractérisent par la précarité et les bas revenus et où l'essentiel des savoir-faire a été délégué aux machines (Amos, 2003).

Formation continue

La formation continue constitue un sujet relativement nouveau en Suisse. En l'absence d'un observatoire, comme il en existe pour le système d'enseignement et de formation genevois, il est difficile de mesurer la portée de la formation continue sur le public concerné, en particulier pour ce qui relève du secteur privé (Dominicé, 2003). Le débat porte donc essentiellement sur les intentions de l'Office de l'orientation et de la formation professionnelle (OOFP) et sera exposé principalement à partir des perceptions des acteurs impliqués consultés dans le cadre de cette étude.

En ce qui concerne la Suisse, entre 1995 et 1996, seuls 40% de la population adulte a participé à une activité de perfectionnement, chiffre qui se réduit à 25% si l'on ne considère que le perfectionnement professionnel (Chancellerie d'Etat, 2000 : 33). Si l'on compare ces taux avec ceux des pays voisins, il apparaît que la formation continue en Suisse est particulièrement faible (Lurin, Soussi, 1998 : 40). Les données disponibles indiquent que les personnes qui participent activement au perfectionnement sont celles qui possèdent déjà un bon niveau de formation, ce qui contribue à accentuer les écarts entre les moins habiles et les plus compétents (Chancellerie d'Etat, 2001 : 29)[19].

Jusqu'aux années 80, la formation continue était organisée principalement à l'intérieur des entreprises et dans le cadre de leurs sièges locaux. Depuis cette période, on assiste à un phénomène de centralisation des formations au niveau national. La composante sociale, propre à des contextes spécifiques disparaît et la formation se concentre sur les besoins de l'entreprise tels qu'ils sont définis au niveau national. Par ailleurs, dans une économie où les qualifications deviennent un enjeu crucial, où les besoins évoluent à une vitesse accélérée et où la mobilité professionnelle s'accroît, le rapport à la formation évolue : celle-ci a tendance à être prise en charge non plus par l'entreprise mais par l'employé et à être gérée par le biais d'un marché dans lequel

[19] Lurin et Soussi (1998) indiquent que « ce sont surtout les sujets au niveau de scolarité le plus élevé qui ont suivi une formation continue au cours de l'année précédant l'enquête [de l'OCDE sur la littératie des adultes]. Cependant, cette tendance est un peu moins visible à Genève où 43% seulement des sujets aux capacités les plus élevées sont dans ce cas, alors qu'ils sont 70% en Suisse alémanique. Mieux on est formé initialement, plus on continue à se former » (150-151).

prolifèrent des consultants et des firmes spécialisés dans des thématiques très pointues (Dominicé, 2003).

Cette situation produit deux clivages : d'une part, entre les entreprises qui possèdent les moyens pour prendre en charge des formations, qui privilégient les grandes universités étrangères où leurs cadres acquerront non seulement des qualifications mais élargiront leur réseau, et les PME – très nombreuses à Genève – pour qui la formation est un investissement hors d'atteinte et qui craignent de voir partir leurs employés. Une rupture s'installe en outre à l'intérieur des entreprises, entre le personnel de base et les cadres : ces derniers sont privilégiés par les stratégies de formation des employeurs alors que les premiers doivent eux-mêmes se responsabiliser pour acquérir une formation, parfois perçue comme une condition *sine qua non* pour se maintenir dans le marché du travail. C'est ce public qui s'oriente massivement vers les services proposés par l'Etat, par le biais de l'université, qui deviennent ainsi une sorte de service d'appoint pour les moins qualifiés (Dominicé, 2003). Finalement, dans la mesure où l'Office cantonal de l'emploi prend en charge les frais de formation des chômeurs, on assiste à un processus d'externalisation de la formation par le biais du chômage.

Simultanément à la sélection opérée par les employeurs, on assiste à de nouvelles demandes de leur part : dans certains secteurs, caractérisés par le fait qu'ils emploient une main-d'œuvre peu qualifiée, comme dans le bâtiment, où la formation avait été négligée, surgissent de nouvelles sollicitations. La demande inédite de cours de français de la part des employeurs du bâtiment est symptomatique. Elle peut être attribuée à l'évolution des migrations qui, à Genève, ne concernent plus la seule Europe du Sud mais des pays de plus en plus divers. Le fait d'avoir une langue commune pour communiquer sur un chantier est en effet fondamental pour le respect des procédures et des normes (de sécurité en particulier) dans les entreprises et pour faire face aux exigences accrues de productivité (Blanc, 2003).

Dans la mesure où la maîtrise du français est devenue un aspect fondamental de l'intégration au marché de l'emploi et une étape nécessaire à toute formation complémentaire, comment expliquer que cette demande soit si récente ? D'une part, les conventions collectives ont incorporé (tardivement) une dimension de formation[20]. D'autre part, le peu d'investissement accordé par le patronat à la formation peut aussi s'expliquer par le fait que les qualifications constituent une pression sur les salaires, calculés en fonction du niveau de qualification et de l'ancienneté. En ce sens, ce raisonnement à court terme peut être considéré comme une des causes de l'augmentation du chômage survenue pendant les années 90. Les employés du bâtiment sont particulièrement vulnérables à ce phénomène car, de par la nature cyclique de l'activité, il s'agit d'un secteur peu propice à l'investissement à long terme, et une grande partie de ces employés possède peu de qualifications et un niveau de français faible, ce qui rend la reconversion difficile.

Le type de formation a, lui aussi, changé au cours des dernières années : alors qu'auparavant le champ principal de la formation continue était la formation populaire, générée majoritairement par trois institutions (Ecole-Club Migros, Université ouvrière et Université populaire[21]), la tendance actuelle est à la professionnalisation de la formation continue (Dominicé, 2003).

---

[20] Il est nécessaire de noter que celle-ci n'est pas respectée de manière égalitaire par les employeurs, dans la mesure où un certain nombre d'entre eux, même s'ils financent la formation, ne la décomptent pas des horaires de travail (Blanc, 2003).

[21] Il faudrait ajouter l'Institut de formation des adultes de Genève (IFAGE) aux institutions citées par M. Dominicé.

L'importance accrue accordée au thème de la formation continue a généré un intérêt croissant de la part de l'Etat, qui s'est traduit par l'élaboration d'une loi-cadre et par des pratiques de normalisation. La loi sur la formation continue, promulguée en mai 2000, inscrit au niveau cantonal la volonté de soutenir et de promouvoir ce type d'enseignement. Elle efface le clivage entre formation professionnelle et formation personnelle et vise explicitement le public peu et pas qualifié. Les dispositifs concernés par cette loi sont le chèque annuel de formation, l'article 41 (complété récemment par « Qualifications + »), la certification Eduqua et l'accroissement des prestations des structures (Neri, 2003).

Le chèque annuel de formation fonctionne depuis 2001 et propose aux personnes qui en font la demande une participation financière à leurs frais de formation[22]. Dans la mesure où il fonctionne à partir de la demande individuelle, il est formellement accessible à toute la population, mais la demande est toutefois influencée par les différences en matière d'information et de prédisposition envers la formation. Le recul dont nous disposons pour évaluer ce dispositif est limité, cependant les premiers résultats montrent que la majorité des bénéficiaires sont déjà qualifiés. Les toutes dernières statistiques montrent cependant une légère augmentation des bénéficiaires possédant uniquement la formation obligatoire et il serait prématuré d'affirmer que le chèque annuel de formation contribue à augmenter les inégalités, contrairement à son ambition de départ. Les services d'accueil et d'information mis en place semblent donc jouer un rôle important pour remplir l'objectif d'incitation à la formation associé à ce programme. Simultanément, la palette de formations pouvant faire l'objet d'une subvention s'est élargie, du fait tant de modifications réglementaires que de l'adaptation de l'offre de formation continue aux prestations du chèque annuel de formation (Neri, 2003).

« Qualifications + » constitue un système de reconnaissance et de validation des acquis personnels et professionnels. Il permet, d'une part, d'obtenir « une Attestation cantonale de qualifications dans un domaine professionnel ou dans le domaine des compétences clés » (OOFP, 2003b : 1), et, d'autre part, « d'obtenir un CFC Certificat fédéral de capacité à partir de [l']expérience professionnelle » *(op. cit.)*, en bénéficiant de l'article 41. La transition à « Qualifications + » peut être considérée comme un élargissement de l'esprit de l'article 41 : il est possible d'obtenir un document officiel pour tout type de formation et non plus seulement pour celles sanctionnées par un CFC, les acquis ne sont plus seulement reconnus mais aussi validés, ce qui permet au candidat de se présenter non pas à tous les examens exigés pour les apprentis, mais uniquement à ceux pour lesquels un complément de formation a été décrété nécessaire par la commission de validation des acquis. Finalement, contrairement à l'article 41, Qualifications + recrute non pas par le biais des associations professionnelles mais à partir de la demande individuelle. (Neri, 2003).

La création du centre de bilan – qui constitue un plan pilote dans le cadre de la loi cantonale sur la formation continue, et dont l'objectif est de valider la maîtrise de certaines compétences sociales (travailler en équipe, communiquer, résoudre des problèmes, organiser, traiter l'information et encadrer (OOFP, 2003a : 3) – est illustratrice de l'émergence d'un nouveau domaine dans le champ de la formation

---

[22] Selon l'article 9 de la loi sur la formation continue des adultes, « le chèque annuel de formation correspond au coût de 40 heures de cours de formation continue dispensée à Genève dans tous les domines d'activités. Il est octroyé en vue de l'acquisition de connaissances de base, y compris de culture générale, et de connaissances professionnelles qualifiées, le développement des possibilités de perfectionnement et de recyclages professionnels, ainsi que l'acquisition de nouvelles formations. Le montant du chèque annuel de formation ne peut être supérieur à 750 fr. ». En outre, l'octroi du chèque concerne seulement les personnes dont les revenus se situent en-deçà d'un certain seuil (article 11).

continue. Pour certains observateurs, l'essor de la notion de compétences sociales est associé à la massification des études : « Le nombre de diplômés étant toujours plus important, la sélection au moment de l'embauche va se faire désormais à partir des qualités personnelles des candidats qui devront être développées déjà dans le cadre de la formation » (Chancellerie d'Etat, 2000 : 39). S'agit-il là d'une nouvelle exigence qui vient s'ajouter à celle des qualifications ? Il est intéressant d'observer que les compétences sociales sont demandées par les entreprises (Neri, 2003) et sont utilisées comme un argument d'employabilité (Stroumza, 2003). Pour Brossy et Gobet, ces nouvelles demandes tendent à disqualifier les populations qui ne les ont pas acquises au cours de leur socialisation primaire et professionnelle (1999 : 131).

La certification « Eduqua » a été élaborée dans le dessein d'améliorer la qualité de l'offre de formation continue et de permettre une plus grande adéquation entre l'offre et la demande (Neri, 2003). Dans la mesure où elle se fait non pas pour la formation, mais pour l'institution qui la propose, la certification instaure une concurrence entre les institutions de formation, indépendamment de leur statut (subventionnée ou non, à but lucratif ou non), (Blanc, 2003), de leur mode de fonctionnement et du public qu'elles touchent (Stroumza, 2003). La question qu'elle pose est celle de la comparabilité entre les institutions : une institution comme l'Université ouvrière de Genève, dont les formations accueillent un public de 84 nationalités différentes (Houriet, 1996) peut-elle être évaluée avec les mêmes critères que les programmes proposés par la section des Hautes Etudes commerciales, dont le but est principalement lucratif (Dominicé, 2003) ?

Cette exploration brève et partielle de l'évolution récente de la formation continue à Genève met en évidence plusieurs tendances : l'individualisation, la normalisation et la généralisation de critères de marché. Quel est leur impact sur l'accès à la formation continue ? Sont-elles susceptibles d'inciter le public le moins qualifié, qui, comme nous l'avons relevé plus haut, est celui qui en a le besoin le plus urgent et qui est aussi le plus prédisposé à rester en marge de la formation continue ? Selon Pierre Dominicé (2003), l'individualisation de la formation produit des inégalités entre ceux qui osent se présenter aux centres de formation et ceux qui n'osent pas ou ne sont pas informés. Par ailleurs, l'importance croissante de critères de l'économie privée dans la gestion de la formation continue, tels que le système des contrats de prestations comme base de l'octroi des subventions, a tendance à ignorer les spécificités des publics, des formations et des institutions. Pour Johnny Stroumza (2003), cela revient à mettre le savoir avant l'élève, avant l'appropriation de l'information par l'individu, ce qui va au détriment des acteurs qui s'éloignent de la norme, de par leur bagage de connaissances ou leur relation au savoir.

La formation de base constitue un préalable nécessaire à l'accès à la formation continue. Or malgré l'importance et la diversité de l'offre en matière de formation continue (Chancellerie d'Etat, 2000 : 35), celle-ci semble inappropriée pour les moins qualifiés (Clerc, *et al.*, 2001 : 100). D'une part, « nombreuses sont les personnes qui ne peuvent pas accéder à une formation professionnelle en raison de carence de culture générale (français, mathématiques, etc.) » (Chancellerie d'Etat, 2000 : 95), et l'offre de cours de français ne parvient pas à satisfaire l'évolution de la demande (Blanc, 2003).

Le problème de l'illettrisme – qui constitue un obstacle de taille à la formation continue, au développement de l'emploi et de l'économie, mais aussi pour la vie sociale et communautaire (Lurin et Soussi, 1998 : 156) – est représentatif de la situation des acteurs peu qualifiés face à l'évolution du marché du travail et de la formation. Pour O. Brunner-Patthey, même « les emplois ne requérant guère de qualifications exigent aujourd'hui des aptitudes dans la manière de traiter des informations […]. La nouvelle organisation du travail (par exemple en équipe ou à temps partiel) exige également de la part des travailleurs peu qualifiés d'être en mesure d'écrire de brefs rapports récapitulatifs et de comprendre les messages qu'ils reçoivent de leurs

collègues […] »[23]. Or l'enquête réalisée par l'OCDE dans les années 90 a mis en lumière le fait que 20% de la population adulte genevoise ne dépasse pas le niveau le plus faible (Lurin et Soussi, 1998 : 146-147). L'importance relative de ce taux par rapport à celui de la Suisse nous renvoie aux particularités de Genève : la présence importante de population étrangère et peu formée et l'insuffisance des efforts effectués par les autorités en vue de son intégration.

Malgré le fait qu'il existe à Genève des politiques visant à l'amélioration de l'accès au livre (Lussin et Soussi, 1998 : 152), c'est seulement dès 1999 que les autorités ont reconnu l'importance de la littératie (Neri, 2003). On constate que seul un nombre réduit de personnes illettrées sont touchées par les cours donnés par les associations qui s'occupent de ce problème (Assimacopoulos, 2000 : 15). Les difficultés rencontrées dans ce type de formation sont, d'une part, que l'» on sait que les personnes peu formées et éprouvant de la difficulté à lire et à écrire font souvent un blocage face à tout ce qui ressemble à l'école » (Lurin et Soussi, 1998 : 155). Par ailleurs, « seul un faible pourcentage des personnes qui lisent mal semblent en être conscientes », ce qui est préoccupant, lorsque l'on sait que l'auto-évaluation et la prise de conscience constituent le premier pas pour intervenir en vue d'une amélioration (*op. cit. :* 153).

L'analyse des dispositifs genevois d'éducation et de formation permet d'affirmer que les inégalités ont tendance à s'accroître. Dans l'enseignement obligatoire, elles s'expriment par les écarts des taux de réussite scolaire et le choix des filières, qui favorise systématiquement les élèves dont les parents possèdent un statut professionnel prestigieux. Au niveau du post-obligatoire, les trajectoires différenciées sont sanctionnées par des diplômes dont le prestige et les débouchés sur le marché du travail sont inégaux. Par ailleurs, la concurrence accrue sur le marché de la formation initiale se traduit, pour une partie des jeunes, par une exclusion durable tant de la formation que de l'emploi. Finalement, les inégalités s'expriment dans l'accès différencié à la formation continue, qui discrimine ceux et celles qui sont le moins qualifiés.

Confrontons maintenant ces résultats aux principes de justice définis par Rawls : les institutions éducatives genevoises ne garantissent pas la juste égalité des chances, car on observe une corrélation entre les taux de réussite scolaire et de participation à la formation et la position initiale des individus dans la structure de base. Les règles de la distribution des ressources éducatives ne sont donc pas « justes » car elles ne parviennent pas à s'opposer à l'influence exercée par cette structure de base et permettent au contraire à ceux provenant de classes aisées de consolider leur position.

Comment expliquer ce constat, alors que précisément l'égalité des chances constitue une priorité de la politique scolaire et que les dispositifs de formation continue ciblent la population la moins qualifiée ? Il semblerait qu'en dépit de cette volonté affichée, la politique éducative fait référence non pas à une égalité de résultats, mais à une égalité formelle d'accès aux différents dispositifs. Ce faisant, elle ignore que les individus, du fait de leur position dans la structure sociale, ne sont pas égaux devant ces dispositifs, elle laisse ainsi libre cours à la reproduction de cette structure sociale dans et par l'éducation.

---

[23] « Emploi : bientôt la fin du recul », *Revue de politique économique de l'OFIAMT*, n° 10, 1996, cité *in* Lurin et Soussi (1998 : 31).

Analyse processuelle

Introduction

Les tendances récentes qui se dégagent de l'étude des effets sociaux de l'évolution de l'économie privilégient une approche multidimensionnelle et processuelle. Elles nous invitent à considérer les manifestations de ces effets non seulement dans la distribution des revenus, mais aussi dans d'autres domaines comme le travail, la santé, la formation, le logement, les réseaux, etc. (Csupor, 2000 : 17). Par ailleurs, si l'approche synchronique rend possible l'observation et la mesure des inégalités, ce n'est qu'une perspective dynamique qui peut nous permettre d'appréhender leurs conséquences sur les trajectoires des acteurs.

Ainsi, en nous situant aux intersections des différents domaines dans lesquelles les inégalités s'expriment, on observe que les acteurs qui traversent des situations de précarité cumulent différents types de « problèmes ». Plus encore, une position défavorable dans un domaine, définie par la quantité relative de ressources dont l'individu dispose, semble affecter la position qu'il occupe dans un ou plusieurs autres domaines. Posé en d'autres termes, les ressources acquises dans un domaine paraissent influencer la trajectoire globale des individus. Pour reprendre les concepts avancés par Michael Walzer, il semblerait que les biens acquis dans une sphère de distribution peuvent se convertir en biens correspondant à d'autres sphères de distribution, et donc que ces dernières ne sont pas autonomes les unes des autres.

Si ces propositions semblent intuitivement évidentes, encore faut-il les démontrer. C'est ce que nous essayons de faire dans les paragraphes qui suivent, en établissant, avec les limites intrinsèques à notre démarche, des corrélations entre les positions relatives des acteurs dans différents domaines.

Par ailleurs, accepter que la précarisation entraîne une réduction du potentiel des acteurs dans différents domaines revient à admettre que la lutte contre la précarité, pour être efficace, doit agir de manière conjuguée dans différents domaines : « Difficile de décrocher un emploi quand on n'a pas de logement et vice-versa, d'obtenir un bail quand on n'a pas de revenus. Difficile de trouver un emploi quand on n'a pas de qualification et d'acquérir de l'expérience quand on ne travaille pas. Difficile de se faire des amis quand on n'a ni argent ni travail et de se faire engager quand on n'a pas de relations sur lesquelles s'appuyer. Tout devient difficile quand on est en situation de précarité » (Brossy, Gobet : 1999 : 128).

Relations qualifications-emploi

Il existe un consensus sur l'existence de liens forts entre le niveau de qualification et la position sur le marché de l'emploi, tant à partir des analyses réunies sur Genève que dans la théorie (la théorie du capital humain argumente que les différences de qualifications constituent la cause des écarts constatés au niveau des revenus). Ce thème ayant déjà été abordé, nous nous limiterons à rappeler les principales idées développées plus haut.

– Dans le contexte actuel, on assiste à un phénomène de polarisation du marché du travail, tant en termes de qualifications requises qu'en termes de salaires. Autrement dit, les différences de formations ont des corollaires de plus en plus marqués en termes de salaires.

– Le manque de qualification constitue un facteur important d'exclusion du marché du travail et de précarité. Cependant la formation ne garantit pas l'emploi.
– La massification de l'enseignement post-obligatoire produit une dévalorisation des diplômes de l'enseignement secondaire et accentue la sélection tant au niveau de l'insertion au marché de l'emploi qu'à celui de l'entrée en apprentissage. Dans ce contexte, les jeunes qui n'achèvent aucune formation professionnelle se trouvent dans une position vulnérable, tout comme les diplômés qui n'ont pas de réseau social fort.
– L'exigence de compétitivité et la mobilité des travailleurs représentent des contraintes qui limitent les possibilités de formation – tant initiale que continue – à l'intérieur des entreprises. La formation continue devient alors un marché, dans lequel semblent s'élargir les écarts entre la population qualifiée et celle, peu ou pas qualifiée, moins informée et moins prédisposée à se former, qui possède par ailleurs moins de ressources pour accéder à la formation.

Relations habitat-éducation

Les ressources financières sont, à l'évidence, déterminantes dans le choix du logement. Ainsi, le logement est un domaine dans lequel s'exprime particulièrement la pauvreté. Les problèmes de logement sont présents dans 15,7% des dossiers d'assistance financière de l'Hospice Général. Les types de difficultés rencontrés sont le manque d'appartements (44%, sans compter les personnes sans domicile fixe), un loyer trop onéreux, un logement trop petit, l'évacuation, un divorce ou une séparation, la résiliation du bail, un confort insuffisant, des conflits de voisinage, etc. (Clerc *et al.* : 2002 : 25).

La composition sociale des quartiers et la différentiation urbaine rejaillissent sur les résultats relatifs des écoles (Gros, 2003). Or depuis 1984, de plus en plus de Suisses émigrent, principalement vers la France voisine et le canton de Vaud, et sont remplacés par des résidents étrangers. Outre les conséquences de ce phénomène sur les finances publiques (des contribuables aux revenus élevés sont remplacés par d'autres dont les revenus sont plus modestes), la structure de l'habitat et la composition sociale des différents quartiers se trouvent modifiées : on assiste à une concentration d'immigrés dans certains secteurs (Laboratoire d'économie appliquée, 1995 : 34). Ce mouvement a été renforcé par une modification de la loi sur les logements sociaux (assignation plus restrictive, contrôle plus sévère et surtaxe augmentée) qui a causé le départ des classes moyennes des immeubles subventionnés. La concentration de populations moins avantagées a des effets défavorables, notamment sur les dynamiques scolaires : elle accentue les écarts de taux de réussite entre les établissements et elle provoque le départ de la population qui en a les moyens vers des quartiers plus favorisés (Gros, 2003).

Relations santé-emploi-qualifications

Ce n'est que depuis peu que les inégalités sociales de santé font l'objet d'attention en Suisse. Les problèmes de santé sont pourtant nettement renforcés par une situation de précarité. Les dernières statistiques publiées par l'Hospice Général indiquent qu'ils sont présents dans plus de 56% des dossiers d'assistance (26% d'atteintes physiques, 17% d'atteintes psychiques et 13% d'atteintes physiques et psychiques cumulées) (Clerc *et al.* 2002 : 27). En ce qui concerne la répartition des problèmes de santé dans la population assistée, on constate que

– selon le sexe, « les hommes sont davantage concernés par les atteintes physiques (43%) que les femmes (34%). En revanche, les atteintes psychiques touchent plus les femmes (32%) que les hommes (29%) » *(op. cit.)* ;
– selon la nationalité, « le taux d'atteintes physiques des Suisses (35%) est nettement plus bas que celui des étrangers (44%). Par contre, pour les atteintes psychiques, les Suisses sont davantage touchés (34%) que les étrangers (26%) » *(op. cit.)* ;
– selon l'âge, « les atteintes à la santé physique augmentent régulièrement avec l'âge pour atteindre un taux maximum dans la tranche d'âge des 50/61-64 ans : 62%. Le taux d'atteintes psychiques est relativement constant selon les tranches d'âge avec cependant un maximum de 33% entre 40 et 49 ans et le taux le plus faible chez les moins de 20 ans » *(op. cit.)*.
– les problèmes d'addiction interviennent dans 15% des dossiers d'assistance (*op. cit. :* 28).

Doris Schopper constate qu'à Genève « les inégalités sociales de la santé semblent s'être renforcées depuis 1992 et se vérifient, indépendamment du sexe et du groupe d'âge, pour les différents indicateurs de la couche sociale (formation, revenu, catégorie professionnelle) » (2002 : 16). Les écarts de morbi-mortalité entre les classes sociales, que l'on retrouve en augmentation dans tous les pays riches (*op. cit. :* 17), s'expliquent par la conjugaison de différents facteurs : les facteurs comportementaux, les facteurs matériels, les facteurs psychosociaux, et le système de soins (*op. cit. :* 27). Dans les paragraphes qui suivent nous tenterons, par le biais de la description de ces différents facteurs, d'établir des interrelations avec les autres domaines.

Les comportements à risque – tabac, alimentation, activité physique et alcool – expliquent environ 50% de l'écart de mortalité entre les classes sociales (*op. cit. :* 32). Les enquêtes réalisées à Genève mettent en évidence que la population défavorisée fume plus, mange moins sainement et a plus de probabilités d'être obèse que les classes sociales élevées (*op. cit. :* 19). C'est sur ces comportements que les campagnes tentent d'agir. Mais l'illettrisme et la non-maîtrise du français affectent la réception des messages par la population concernée (Houriet, 1996 : 3). Une initiative comme la « fourchette verte » visant à améliorer l'alimentation dans les restaurants et les cafétérias semble avoir plus touché jusqu'à présent la population déjà sensibilisée que celle dont l'alimentation est la moins saine. Les plus grands consommateurs de plats « fourchette verte » sont des « cols blancs » et non pas des ouvriers de chantiers d'origine étrangère dont l'alimentation est, tant sur le lieu de travail qu'au domicile, souvent défavorable à la santé (Muller, 1999). Ainsi, ce type de politique publique peut avoir des effets inattendus en accentuant les écarts entre les différents groupes sociaux au lieu d'améliorer le niveau de santé global de la population.

Les facteurs matériels sont associés au revenu comme aux conditions matérielles de vie et de travail (possession d'une voiture, exposition au bruit, à la pollution, aux risques d'accidents) (Schopper, 2002 : 27). En ce qui concerne le travail, une enquête d'ampleur européenne – et vraisemblablement valable pour Genève – met en évidence le fait que les risques dits traditionnels (physiques et associés à la pollution) sont relativement stables. Ce type de risques est non seulement associé au type de travail et à l'environnement dans lequel il s'effectue, mais aussi à son organisation. Ainsi, le risque physique dans le bâtiment est accentué par la pression accrue sur les rythmes de travail et la diminution du nombre de travailleurs par tâche (Conne-Pérreard, Usel, 2003).

Selon ces spécialistes, on peut dire que *grosso modo* les risques traditionnels sont plus importants dans les emplois qui requièrent peu ou pas de qualifications. A ce facteur matériel qui affecte l'état de santé de la population la plus pauvre, on peut ajouter les conditions de logement (sous-dotation, environnement), qui sont moins bonnes pour les personnes défavorisées.

Les facteurs psychosociaux réunissent les conditions objectives et leurs répercussions sur la dimension psychologique des individus. Ainsi, le manque de latitude décisionnelle au travail, le sentiment d'avoir peu de contrôle sur sa vie, sont des facteurs de stress qui apparaissent plus souvent dans les classes sociales défavorisées. De la même manière, la richesse du réseau social constitue aussi un facteur qui agit sur la santé (Schopper, 2002 : 23). Une étude longitudinale sur un échantillon de la population genevoise âgée de 40 à 65 ans a montré qu'une période de chômage, l'absence d'initiative (peu de capacité de décision) dans l'emploi et l'absence de participation dans des activités sociales constituent des facteurs de risque de décès chez les hommes de cette catégorie d'âge (Gognalons-Nicolet *et al.* : 1999a).

Selon Conne-Pérreard et Usel (2003), l'évolution du marché du travail affecte les conditions de santé de la population. Alors que les risques physiques touchent certains secteurs déterminés, les risques psychosociaux augmentent dans tous les secteurs. Cette tendance est attribuée notamment à la multiplication des contrats d'objectifs (l'employé doit accomplir coûte que coûte une tâche), à la disponibilité totale, au travail sur appel, à une rémunération conditionnée aux résultats (une partie du salaire est fixe et l'autre variable), à la réduction du nombre d'employés pour accomplir le travail, à la pression sur les horaires, à la flexibilisation des rythmes de travail et à l'augmentation des risques de se trouver au chômage. Face au stress, les individus ne réagissent pas de la même manière : l'âge a une influence, ainsi que le niveau de qualification (la population plus qualifiée semble mieux gérer le stress) et le genre (pour les femmes, ce stress accru se conjugue avec les charges domestiques associées au genre).

L'accès au système de soins est un autre déterminant de l'état de santé d'une population. A Genève, l'accès est universel, même pour la population établie illégalement (Wolff, 2003)[24]. Cependant, une étude récente établit une corrélation négative entre le risque de décès des patients cancéreux et la classe sociale et remet en question l'égalité d'accès et de traitement dans le système de soins (Schopper, 2002 : 31). Finalement, les traitements dentaires constituent un vecteur évident d'inégalité, car comme ces frais ne sont pas pris en considération par les assurances maladie de base, ils sont étroitement liés aux possibilités financières de la personne (*op. cit. :* 29).

Si nous avons argumenté que l'état de santé était influencé par les conditions de travail, l'inverse est aussi valable. En effet, un problème de santé a des conséquences différentes selon l'activité professionnelle. Un problème de genou signifie l'arrêt de travail (voire l'assurance invalidité) pour un ouvrier, alors qu'il a peu de conséquences pour un enseignant universitaire. Avec la disparition des « petits boulots » dans l'entreprise, les employés sont plus difficilement orientés vers des tâches compatibles avec leur état de santé et se voient plus souvent exclus de leur emploi (Conne-Pérreard, Usel, 2003).

---

[24] Le canton se caractérise d'ailleurs par une forte densité de médecins et un montant des frais médicaux par habitant particulièrement élevé (Laboratoire d'économie appliquée, 1995 : 84), et le système de santé absorbe 12,7% du revenu cantonal (*ibid. :* 185).

Relations emploi-protection sociale

Les mesures de politique sociale prévues par la législation fédérale sont fréquemment déléguées aux collectivités publiques cantonales et communales[25] (Laboratoire d'économie appliquée, 1995 : 190). Lorsqu'on les compare aux prestations complémentaires versées dans d'autres cantons, celles qui sont payées par Genève paraissent relativement généreuses (Despland, 2003). Cependant, comme le coût de la vie y est plus élevé, cela ne signifie pas nécessairement que les conditions de vie des personnes concernées y soient meilleures.

En général, la protection sociale est élaborée pour les salariés à plein temps. Les personnes qui sortent de cette norme sont moins bien loties et les inégalités deviennent flagrantes en cas d'événements de rupture (accident, maladie, divorce, etc.) (Du Pasquier, 2003). Pour identifier les écarts qui, en matière de protection sociale. pourraient découler de positions différentielles sur le marché de l'emploi, nous nous concentrerons sur le système fédéral des retraites et plus spécifiquement sur le deuxième pilier.

Le système suisse des retraites est composé de trois piliers : « L'AVS, qui répond au risque de vieillesse, est liée à l'âge et non à l'arrêt de l'activité lucrative. Comme assurance obligatoire universelle de base, elle n'est pas liée à l'activité professionnelle pour l'ouverture du droit à la rente » (Gognalons-Nicolet *et al.*, 1999b : 191). Béatrice Despland (2003) remarque que, dans le cadre du premier pilier, le fait de prendre sa retraite anticipée diminue le montant de la rente. Ainsi, ceux qui peuvent – ou doivent – prendre leur retraite anticipée sont défavorisés par rapport à ceux qui travaillent jusqu'à l'âge légal de la retraite[26].

Contrairement au premier pilier, dans le deuxième et le troisième pilier le droit à la pension est lié à l'activité professionnelle lucrative. Le troisième pilier est facultatif et l'entrée au deuxième pilier est déterminée en fonction du montant du salaire et du type de contrat. Les contrats à durée déterminée de trois mois ne sont jamais assurés et, en dépit du fait que la loi sur le deuxième pilier prévoit que les temps partiels dans différentes entreprises sont cumulables, l'application ne suit pas, en raison de la complexité des démarches. Or malgré le fait que les formes atypiques de travail se multiplient dans l'évolution actuelle du marché de l'emploi, le Parlement fédéral a refusé les initiatives visant l'adaptation du système des retraites (Despland, 2003).

A ces conditions d'entrée, qui discriminent les individus touchant des salaires bas et possédant des contrats à court terme et à temps partiel, il faut ajouter les inégalités qui s'expriment dans la couverture du deuxième pilier : les employés ne peuvent pas choisir leur caisse, mais doivent s'affilier à celle à laquelle est attaché leur employeur[27]. La loi donnant seulement un cadre minimum aux caisses, elles possèdent de larges marges de manœuvre et l'on observe d'importantes différences dans leurs prestations. La couverture est moins bonne dans le bâtiment, où il y a notamment moins d'avoirs et donc moins de facilité pour faire bénéficier les employés de la retraite anticipée, que dans le secteur de la banque. On assiste aussi, depuis une année, à une

---

[25] Contrairement à ce qui se passe dans les cantons ruraux, la délégation de certaines compétences d'action sociale au niveau communal n'a pas d'effet inégalitaire à Genève, car tout y est centralisé (Despland, 2003).

[26] Sachant que l'on observe une chute du taux d'activité entre 50 et 65 ans due à la faiblesse de la position de ces travailleurs sur le marché du travail, cet élément du système des retraites acquiert une importance toute particulière (Gognolons-Nicolet *et al.*, 1999b : 191).

[27] Il existe différents types de caisses : les caisses propres aux entreprises, les caisses d'une association d'entreprises et les assurances privées.

baisse des taux d'intérêt garantis du deuxième pilier, provoquée par la baisse des cours sur les marchés financiers et, par ailleurs, à une diminution du taux de conversion de l'avoir vieillesse (capital retraite du deuxième pilier) en raison de l'augmentation de l'espérance de vie (Du Pasquier, 2003).

Finalement, jusqu'en 1995, la loi fédérale sur le deuxième pilier était défavorable aux femmes : Celles-ci pouvaient retirer le capital du deuxième pilier accumulé (« prestations de libre passage »), au moment de se marier, si elles cessaient toute activité lucrative. En cas de reprise d'une activité professionnelle, elles devaient recommencer à cotiser. En cas de divorce, elles repartaient donc à zéro du point de vue de leur avoir vieillesse, alors que leur conjoint avait conservé et accumulé son capital retraite. Après avoir affecté de nombreuses femmes, la possibilité de recevoir les prestations de libre passage en cas de mariage et de cessation d'activités professionnelles a été supprimée[28]. Cette loi a encore été modifiée en 1998, pour instaurer le partage du deuxième pilier en cas de divorce. Il semblerait pourtant que, dans la pratique, les décisions des juges ne respectent pas tout le temps cette loi (Despland, 2003 ; Du Pasquier, 2003).

Relations réseaux sociaux-qualifications-emploi

Avec l'utilisation du concept de capital social, Pierre Bourdieu a mis en lumière l'importance des réseaux sociaux dans les stratégies des acteurs. Défini comme l'ensemble des relations que l'acteur peut mobiliser à son profit, il constitue une ressource, au même titre que l'argent ou les qualifications. La perspective des réseaux sociaux permet de comprendre pourquoi à ressources et diplômes égaux, des individus peuvent suivre des trajectoires différentes, sous l'influence des relations qu'ils auront mobilisées à leur profit.

On observe à Genève une corrélation entre niveau de qualification et réseaux sociaux : ainsi, plus les personnes ont des fonctions professionnelles élevées, plus elles participent à des activités socialisantes. Le travail bénévole, qui favorise les contacts sociaux et permet de tisser des liens, illustre ce phénomène : la majorité de ceux qui y participent ont une formation de niveau tertiaire et les personnes actives y sont fortement représentées (OFS : 2001)[29].

A l'inverse, plusieurs études (Csupor, 2000 : 17 ; Freedman, 2001) établissent une relation entre précarité et faiblesse du réseau de sociabilité. Ainsi, pour Freedman, la diminution des ressources financières entraîne une réduction du nombre et du type d'espaces auxquels une personne a accès et un rétrécissement des relations sociales : faute d'argent, elle ne peut plus fréquenter les mêmes lieux que ses amis (2001 : 17) ; les déménagements fréquents, occasionnés par des séparations ou par la perte de l'emploi, rendent difficile l'établissement de relations de voisinage (*op. cit. :* 40) ; la façon, la fréquence et le type d'approvisionnement se trouvent modifiés (*op. cit. :* 43) ; le malaise psychologique et le manque de ressources aboutissent à la diminution des loisirs (*op. cit. :* 44) ; « dans la chute sur le continuum de la pauvreté, l'adhésion à une association se fait uniquement en fonction de ses besoins quotidiens : [les individus concernés] fréquentent des associations d'aide liées à leurs problèmes spécifiques : associations de femmes battues, de familles monoparentales, de chômeurs » (*op. cit. :* 45). Un tel processus représente un type de ghetto additionnel pour les personnes en difficulté.

---

[28] Cette somme peut, par contre, être retirée en cas de départ à l'étranger ou de démarrage d'une activité indépendante.

[29] L'importance du cet aspect du bénévolat est une des raisons qui pousse d'ailleurs à considérer le bénévolat « comme un échange plutôt qu'un don » (Bodart Senn, 2000).

Le rétrécissement du réseau, au-delà de ses conséquences psychologiques, constitue à son tour un obstacle pour trouver un travail et, plus généralement, pour s'intégrer dans la société. La qualité du réseau est un aspect important des besoins des individus qui cherchent à se réinsérer : pour une personne intégrée à bon réseau, une mise à jour suffit, alors que pour quelqu'un dont le réseau est réduit, la réinsertion nécessite une intervention plus lourde (Duvanel, 1995 : 150).

L'analyse en termes de réseaux permet aussi d'affiner notre compréhension des mécanismes de précarisation. Nous avons relevé plus haut la forte présence d'étrangers à Genève et le fait que le statut de migrants peut constituer un handicap pour s'insérer durablement et dans de bonnes conditions sur le marché de l'emploi. Or l'importance accordée au réseau n'est pas la même dans toutes les cultures. On peut dire *grosso modo* que la socialisation par le travail est plus importante pour les Suisses que pour les étrangers, ceux-ci accordant par contre plus d'importance aux réseaux de solidarité familiale (famille élargie). Dans certaines communautés bien implantées, les étrangers bénéficient aussi d'un « effet diaspora », qui fait que, étant minoritaires, ils sont enclins à s'épauler les uns les autres. Cette solidarité permet de la sorte aux membres de certaines communautés étrangères de limiter les conséquences de la perte de l'emploi ou d'un bas salaire.

Evolution de quelques politiques sociales

Piketty constate que c'est essentiellement en fonction de l'orientation de la politique sociale, par le biais de la nature des outils de redistribution, que les inégalités salariales se traduisent ou non en inégalités de revenus (2002 : 21-22). Or la globalisation influence l'évolution de la politique sociale. D'une part, les déterminants de cette dernière sont de moins en moins locaux et l'on assiste à une perte de souveraineté de la part des États. D'autre part, le fait que la globalisation s'effectue dans une logique néolibérale, réduit la sphère d'intervention de l'Etat au profit du marché.

A Genève, le début des années 90 marque un tournant : la pression exercée par la crise sur les finances publiques rend légitime une réduction des dépenses. Celle-ci se manifeste dans l'éducation, dans la santé et dans le système de protection sociale, par une responsabilisation accrue de l'individu.

Dans l'éducation, après plusieurs décennies au cours desquelles les inégalités constituaient un sujet prioritaire, celles-ci ne sont plus centrales, malgré le fait que, face à la réussite scolaire et à l'obtention des différents diplômes, les inégalités sociales s'accroissent. Les politiques éducatives mettent l'accent sur le tertiaire, niveau où, malgré la massification des études, se concentrent les élèves issus des milieux privilégiés. Les critères de l'économie privée sont aussi appliqués progressivement à la formation continue (Blanc, 2003). Tout laisse penser que les problèmes d'accès pour les personnes en difficulté vont aller en s'accroissant.

L'évolution du marché du travail affecte négativement la santé des travailleurs. Malgré le fait qu'il existe une base légale solide pour protéger leur santé, on observe, par crainte de nuire à l'économie, un manque de volonté pour assurer que les entreprises respectent cette base (Conne-Pérreard, Usel, 2003). En ce qui concerne la couverture des soins de santé – de plus en plus onéreux du fait des progrès de la médecine et du vieillissement de la population –, les montants à la charge des habitants vont croissant (Du Pasquier, 2003).

La protection sociale, élaborée sur le modèle de l'emploi à plein temps, n'a pas été adaptée à l'évolution du marché du travail et discrimine ceux qui sortent de cette

norme *(op. cit.)*. Or le chômage, l'invalidité, le travail précaire, les temps partiels, la retraite anticipée touchent une part croissante de la population.

La réduction des finances publiques, qui rend légitime l'affaiblissement de l'intervention de l'Etat dans ces différents domaines, n'est cependant pas uniquement le fait de la crise : en 1998 il y a eu une baisse d'impôts de 12%. Cette réduction des moyens a non seulement entretenu la pression sur les dépenses, mais, dans la mesure où les impôts constituent un transfert des salaires plus élevés vers les plus bas, elle contribue à accentuer les inégalités de revenus[30] (Clerc, 2003).

Le refus du revenu minimum de réinsertion en 2002, l'actuelle remise en cause des emplois temporaires cantonaux, le durcissement de l'obtention d'une rente AI pour certaines affections, la hausse des cotisations pour accéder à l'assurance maladie sont autant d'indices d'évolution des politiques publiques dans le sens d'une plus grande responsabilité individuelle (Du Pasquier, 2003 ; Despland, 2003). Si l'on compare la situation genevoise avec ce qui se passe dans le reste de la Suisse, on observe toutefois quelques contre-exemples genevois qui viennent nuancer cette tendance : le revenu minimum cantonal d'ide sociale, la politique municipale de création de crèches et la récente application de l'assurance-maternité, qui est un moyen de lutter contre les inégalités car la prise en charge du salaire au moment de la naissance revient à l'Etat et non à l'employeur (Du Pasquier, 2003).

Face à la progression de la précarité

Réagir face aux inégalités

Dans cette étude, nous avons combiné deux approches : la perspective macro des inégalités et celle de la précarité, centrée sur les individus. Ceci nous a permis d'observer les interactions entre différents domaines où l'on observe des inégalités. Ces interactions semblent revêtir une importance majeure lorsque l'on s'intéresse au phénomène de la précarité.

Le problème des inégalités et celui de la précarité, s'ils sont étroitement liés, n'appellent, en revanche, pas les mêmes solutions (Rainhorn, 2003) : renforcer la position des acteurs dans un ou plusieurs domaines prévient ou limite la précarité, alors qu'une intervention structurelle est nécessaire pour atténuer les inégalités. Par exemple, les formations proposées aux personnes qui sont au chômage en raison de leur manque de formation représentent des actions contre la précarité. En revanche, si l'objectif est de réduire les inégalités de formation, il apparaît nécessaire de mettre en place des politiques publiques pour éliminer les barrières d'accès à la formation pour

[30] Suivant cette même tendance, la loi fédérale sur la fiscalité a été modifiée l'année dernière et l'imposition inclut les prestations fiscales autrefois exemptées d'impôts. Pour réduire les conséquences de ce changement, réalisé au niveau fédéral, Genève a introduit un rabais d'impôt plus proportionnel aux revenus que le précédent. Notons aussi que le système est basé sur la répartition traditionnelle des tâches et décourage le travail des femmes : les couples sont désavantagés quand il y a deux revenus, car ceux-ci sont additionnés et les couples paient donc proportionnellement plus d'impôts. En outre, le rabais pour les enfants ne compense pas leur coût réel et, si la femme travaille, il faut aussi financer des modes de garde (Clerc, 2003).

tous, de manière à ce que les qualifications des actifs correspondent aux attentes du marché du travail[31].

A partir de cette distinction, nous présenterons un résumé de quelques initiatives de la société civile genevoise et tenterons de montrer qu'elles agissent, par le biais de leur travail sur le terrain, sur le plan de la précarité, mais aussi, en faisant pression au moment de la définition et de la mise en œuvre des politiques publiques, sur celui des inégalités.

Les solutions proposées pour contrecarrer l'augmentation des problèmes liés à la précarité, portant soit sur des prestations sur le terrain soit sur des politiques publiques à modifier ou à créer, se sont essentiellement inscrites dans une logique palliative. A Genève, l'élargissement d'actions palliatives en direction d'actions sur les déterminants des inégalités, s'est fait schématiquement en deux étapes. La première, au début des années 90, a mené des responsables d'organisations autonomes, le plus souvent associatives, à collaborer à la mise en place de politiques publiques répondant mieux aux enjeux du moment, en particulier en lien avec la crise économique et la croissance du chômage et de l'exclusion. Le rôle des associations de réinsertion dans l'élaboration de la loi sur le « revenu minimum cantonal d'aide sociale » en est un exemple.

Après quelques années, à un objectif d'amélioration des politiques publiques se sont ajoutées deux motivations au sein des associations : lutter contre le démantèlement des politiques publiques pour des motifs d'économie et lutter contre la mise en place de nouvelles politiques jugées défavorables.

Une seconde étape, qui commence à peine au sein du secteur associatif genevois, ouvre le débat sur les mécanismes globaux qui conduisent localement à l'augmentation des inégalités et à l'exclusion. Il devient évident pour un nombre croissant de professionnels de l'action sociale, de la formation, de la santé mais aussi de la sécurité sociale, que les politiques publiques ont, au mieux, un effet correctif. Elles permettent de limiter les effets négatifs de l'évolution d'un système dont les déterminants agissent à un niveau supérieur : le niveau global.

Toutefois, dans ce chapitre, nous allons nous concentrer sur des exemples d'actions menées à l'encontre de politiques publiques défavorables et d'actions visant, sur le terrain, à réduire la précarité (actions palliatives).

Agir contre les inégalités dans le domaine de la formation : quelques exemples dans le domaine de la formation des adultes

Agir contre des politiques défavorables

Durant les années 90, la crise des finances publiques a légitimé un processus, encore en cours, de renforcement des contrôles portant sur l'utilisation des fonds publics. Les relations avec les organisations subventionnées, dans le domaine de la formation comme dans le social, ont ainsi profondément évolué.

En effet, de relations insuffisamment précises, l'on tend à passer à un mode de relation « client-fournisseur » d'inspiration très libérale. La formalisation de cette relation se fait par des « contrats de prestations ». Sans nier le potentiel d'amélioration du fonctionnement des institutions, et donc d'économie pour la collectivité, l'évolution

[31] On peut toutefois se poser les questions suivantes : est-ce aux actifs de s'adapter au marché de l'emploi ? La régulation du marché de l'emploi ne doit-elle pas intégrer une priorité à l'inclusion ?

est marquée par un processus menant insidieusement à la marchandisation du social, de la formation et de la santé.

Les exigences de normalisation (Office d'orientation et de formation professionnelle, Office cantonal de l'emploi de Genève, OFAS-AI, Eduqua) adressées aux organisations de formation et d'action sociale sont un autre exemple qui s'inscrit dans la même logique marchande. Les « démarches qualité » ne sont pas sans intérêt, mais elles ont une histoire et sont porteuses de valeurs dont il semble urgent de prendre la mesure comme de prendre conscience de leurs effets pervers à long terme. Les principes d'efficience et d'efficacité, au centre de ces démarches, s'inscrivent dans une logique de production industrielle qui joue un rôle central dans la croissance des inégalités. Les institutions, associatives ou publiques, sont, de plus en plus, évaluées en fonction de leurs *outputs* mesurables. Les effets sociétaux d'organisations engagées, explicitement ou non, à lutter contre la précarité, ne se laissent pas facilement capter par des indicateurs mesurables (coûts, heures de formation, notes, etc.) et de fait sont généralement absents du contrat de prestations.

La négociation en cours sur le contrat de prestations entre l'Université ouvrière de Genève, engagée dans la formation d'adultes, et le Département de l'instruction publique est une illustration de ces propos.

Nous allons voir comment une organisation associative pourrait se trouver forcée d'abandonner sa mission sociétale spécifique au bout d'un processus de contractualisation de ses relations avec l'Etat. Dans les chapitres précédents, nous avons mentionné des politiques publiques qui semblent contribuer à l'augmentation des inégalités, même quand, dans certains cas, elles avaient un but initial louable de les réduire (« fourchette verte », chèque annuel de formation). L'exemple de l'Université ouvrière montre comment une politique publique agit sur une organisation et pourrait limiter, à terme, sa capacité concrète à agir contre la précarité (voire la prévenir).

Cette institution est engagée auprès d'un public de travailleurs, pour la majorité peu ou pas qualifiés, dont un grand nombre est touché de plein fouet par les processus décrits dans le chapitre précédent. Mais l'UOG produit plus que des cours pour des adultes. Elle produit du sens, du lien social entre les participants, elle s'engage pour l'amélioration des chances d'accès à la formation en influençant au maximum les politiques publiques. Sa raison d'être n'est pas de produire des cours et de les vendre sur un marché de la formation, mais de permettre à des travailleurs, en particulier ceux qui sont défavorisés, d'accéder aux connaissances nécessaires à leur intégration citoyenne et professionnelle.

La contribution de l'UOG au lien social, à l'intégration, dans la société genevoise, de nombreux travailleurs immigrés, à l'augmentation des connaissances en français et en calcul, – comme première démarche, indispensable pour des formations professionnelles futures, destinée à des publics dont la majorité accéderait avec difficulté aux cours des institutions commerciales de formation – est complexe à contractualiser.

Comment un contrat de prestations qui, comme son nom l'indique ne porte pas sur la mission globale d'une organisation mais sur ses « produits », sous-entendu mesurables, pourrait-il englober les éléments qualitatifs essentiels que nous avons mentionnés ?

Cet exemple résumé nous montre qu'une organisation très ancienne comme l'UOG, dont la mission est de contribuer à limiter les inégalités dans l'accès à la connaissance et à la citoyenneté, est confrontée à la nécessité de résister à une évolution défavorable des politiques publiques dans les relations entre l'Etat et les associations. Accepter de se voir réduire à ses prestations mesurables peut mener une institution comme l'UOG à perdre ce qui fait sa spécificité et fonde son engagement. La mise en place de contrats de prestations, présentée par l'Etat comme une nécessité

incontournable pour clarifier ses relations avec les institutions subventionnées, cache un processus dangereux de standardisation et de marchandisation des prestations.

Prévenir la précarité

L'association « Voie F, espace de formation pour les femmes » s'est constituée en 1998 pour offrir un lieu adapté à des femmes peu ou pas qualifiées et en difficulté de réinsertion. Son but est d'aider des femmes à s'engager dans une préformation en proposant des prestations accessibles.

Un encadrement spécifique permet aux femmes confrontées à des problèmes singuliers de ne pas se voir exclues des cours. Une solution pour la garde des enfants est recherchée pour éviter que les femmes sans appui familial ne soient prétéritées. La pédagogie est adaptée en termes de contenu, de rythme, d'horaire, de taille du groupe ; ainsi ce n'est pas la personne qui doit s'adapter à un système standardisé non adaptable aux particularités du public visé. Les cours sont non mixtes pour éviter les problèmes de genre, particulièrement aigus dans certaines cultures. Une réflexion critique permanente est menée dans l'association pour que, continuellement, les prestations soient adaptées aux besoins des femmes.

Le lieu est convivial pour favoriser les contacts, la socialisation et l'entraide. Il est placé au centre ville et est très facile d'accès par les transports en commun. Enfin, Voie F s'engage pour que les problèmes et les besoins spécifiques et évolutifs des femmes peu ou pas qualifiées et en réinsertion soient connus des autres acteurs genevois du dispositif de réinsertion[32].

Cet exemple montre comment, dans une approche globale, portant à la fois sur un ensemble de domaines dans lesquels les femmes concernées ont des « positions défavorables », une association s'engage à prévenir la précarisation que peut entraîner le manque de formation de ces femmes en proposant une offre spécifique. Il montre aussi que la formation des adultes peut ne pas être un facteur d'exclusion pour des personnes en difficulté dès lors que le concept d'intervention prend en compte l'ensemble des déterminants en jeu dans leur situation (manque de qualifications, garde des enfants, origine culturelle, horaires, etc.).

Voie F, soumise à l'obligation de certification Eduqua, est prise dans la même politique générale de normalisation et de contractualisation des prestations avec l'Etat que l'UOG.

Sortir de la précarité

Comme troisième exemple nous pouvons citer la démarche de l'association Réalise, active depuis 1984 à Genève pour la réinsertion d'adultes peu ou pas qualifiés. L'association propose des stages de remise au travail, avec un encadrement social et technique ainsi qu'une préformation. Les activités de production se font dans trois programmes de l'association qui fonctionnent comme des entreprises, mais avec une finalité sociale.

Les stagiaires de Réalise ont chacun une problématique singulière, faite d'un enchevêtrement de difficultés comme l'absence de qualification, des compétences réduites ou décalées par rapport aux exigences du marché, un dossier juridique en

[32] Informations extraites du rapport d'activités 2002 de l'association Voie F.

cours, des problèmes sanitaires (santé, toxicomanies), une situation administrative difficile, des problèmes de logement, un réseau social faible, voire inexistant, et une hygiène de vie déficiente.

Pour reprendre les analyses du chapitre précédent, chaque stagiaire a au moins une mais, le plus souvent, plusieurs positions défavorables (formation, santé, logement, retraite). Le travail de réinsertion de Réalise, dans la perspective de cette étude, consiste à lutter contre la précarité en permettant aux stagiaires, hommes et femmes, de pouvoir retrouver un emploi et, plus généralement, une place dans la société. Dans ce dessein, chaque stagiaire se voit offrir un stage limité dans le temps, avec un encadrement technique et social qui prendra en compte, dans une démarche évolutive basée sur des objectifs négociés, tous les paramètres nécessaires pour que la personne améliore ses chances de réinsertion.

Un élément saillant de l'évolution récente de la démarche de Réalise est l'intégration de la formation à la production de biens et de services dans les programmes de l'association. La tertiarisation du marché de l'emploi genevois, abordé dans le premier chapitre, la transformation de l'emploi industriel vers des tâches plus complexes de contrôle, les besoins accrus de recours à l'écrit, les exigences croissantes de savoir collaborer et de savoir entrer en relation avec des clients, sont quelques-uns des facteurs qui rendent nécessaires des compétences souvent absentes chez un nombre considérable de demandeurs d'emploi à Genève. Comme cela a déjà été mentionné, les inégalités sont fortes face à l'accès à la formation. Ce sont les personnes les plus qualifiées qui se forment encore, accentuant ainsi les écarts avec les personnes peu ou pas qualifiées. Ce problème d'accès n'est pas un problème théorique. Il s'agit d'un problème fortement humain, de femmes et d'hommes qui, pour des raisons souvent liées à leurs expériences scolaires antérieures difficiles, craignent beaucoup tout ce qui ressemble à l'école. De plus, les méandres administratifs et financiers à maîtriser pour entrer en formation et se la faire payer (pour les personnes démunies), sont des freins supplémentaires. Enfin, il n'est nul besoin d'enquêtes de terrain longues et coûteuses pour comprendre qu'il est difficile d'aller se former après une dure journée de travail.

Face à ce constat sur le terrain, convergent d'ailleurs avec ce qui a été mis en évidence en France (Schwartz, 1994), l'équipe de Réalise s'est engagée à développer progressivement des formations intégrées à la production ainsi que des formations théoriques, construites sur une relation de proximité entre les stagiaires et les formateurs. Le découpage des formations en modules, une pédagogie d'atelier, une articulation systématique des contenus des formations en salle avec les activités de production, les relations de proximité et de confiance qui s'établissent entre les stagiaires et les responsables, sont des éléments clefs d'une approche qui doit permettre d'éviter toute exclusion du stage, de combler une partie des manques et de régler une partie des problèmes qui freinent les chances de réinsertion. Cette prise en charge globale s'inscrit dans une perspective très proche de celle de Voie F et de l'UOG citées plus haut. Elle tente de répondre à des problèmes de nature très diverse qui sont en interaction les uns avec les autres.

Ces quelques exemples montrent que la progression de la précarité n'est pas une fatalité. Des dispositifs adaptés peuvent permettre à des personnes en difficulté, du fait de positions défavorables dans différents domaines, de combler tout ou partie de ces handicaps et de s'intégrer au marché de l'emploi et, plus généralement, à la société.

Ces dispositifs, s'ils permettent à des personnes d'échapper à la précarité ne constituent pas, en soi, une intervention sur les inégalités. Nous l'avons vu plus haut : agir sur ces dernières suppose une intervention structurelle. Dans ce cadre, Réalise comme l'UOG (et voie F) conjuguent leur action palliative sur des individus avec un travail sur les politiques sociales.

Ces exemples montrent toutefois qu'une logique palliative, dans le processus de globalisation actuel, est sans fin. Ils laissent penser aussi que les politiques publiques locales les mieux intentionnées n'ont qu'une influence limitée sur les inégalités. Stopper la croissance des inégalités, voire les faire diminuer, implique une modification des règles du jeu économiques et sociales qui dépasse largement la capacité d'influence des politiques et de la société civile genevoise. Cette réflexion ne fait que débuter au sein de la société civile genevoise.

Conclusions

Au cours de cette étude, nous nous sommes intéressés aux relations entre globalisation et inégalités dans le contexte de Genève. Pour cela nous avons allié la bibliographie disponible, malheureusement limitée, avec des entretiens réalisés avec des spécialistes. Nous avons observé, d'une part, l'évolution du marché du travail et, d'autre part, celle des politiques sociales. Concernant ces dernières, la réduction des dépenses publiques (et des impôts) et l'application de critères de l'économie privée à la gestion publique, se combinent avec d'autres initiatives qui, au contraire, visent à atténuer les écarts de revenus.

La transformation structurelle de l'économie (tertiarisation) et de profonds changements intervenus dans le marché de l'emploi constituent les caractéristiques saillantes de l'évolution récente de l'économie genevoise. La combinaison de ces deux mouvements a eu de lourdes conséquences sur le plan social, notamment la hausse du chômage, l'accroissement des inégalités de salaires et de revenus, et le développement de la précarité. Dans ce contexte, les qualifications constituent une ressource essentielle pour obtenir un emploi stable et éviter le chômage et les bas salaires. En plus de l'accroissement de la quantité de qualifications requises, le type de qualifications attendu par le marché de l'emploi évolue : on observe une forte demande de compétences toujours plus abstraites, qui, pour les métiers manuels, doivent compléter les compétences pratiques.

Cette évolution des compétences requises pour s'intégrer au marché de l'emploi se reflète dans le domaine la formation initiale, dont les contenus sont de plus en plus spécialisés et théoriques. Ces caractéristiques de l'apprentissage pénalisent les individus plus enclins aux activités pratiques qu'à l'enseignement scolaire. L'apprentissage est une orientation majoritairement adoptée par défaut, et ce sont donc principalement les jeunes en échec scolaire qui sont concernés. Or malgré les moyens mis en œuvre au cours des dernières décennies pour lutter contre les inégalités, les écarts entre les taux de réussite des élèves issus des catégories socioprofessionnelles supérieures et ceux des classes ouvrières, souvent étrangers, s'accentuent.

Les jeunes s'engageant sur le marché des places d'apprentissage directement au sortir de l'enseignement obligatoire entrent en concurrence avec ceux, chaque jour plus nombreux, qui ont, auparavant, passé par une école post-obligatoire. La massification des études au niveau secondaire favorise ainsi l'exclusion d'un certain nombre de jeunes de la formation. Face à la disparition des petits métiers, peu rémunérés mais possédant une fonction intégrative, l'enseignement obligatoire ne suffit plus et le manque de qualifications des jeunes les exclut durablement du marché de l'emploi.

L'accès à la formation devient par ailleurs plus difficile à tous les niveaux : confrontés à l'impératif de la compétitivité et à la mobilité accrue des travailleurs, les employeurs montrent de moins en moins d'intérêt pour la formation. Cela se traduit, pour la formation initiale, par la diminution du nombre de places d'apprentissage disponibles dans certains secteurs économiques, et, pour la formation continue, par le

développement d'un marché où l'accès à la formation s'individualise. Ce contexte est peu propice à la réduction des écarts de qualifications entre la population qualifiée, sensible aux exigences de l'économie et qui se forme toujours plus et celle, moins qualifiée, moins informée et peu prédisposée à la formation. Pour une partie importante de cette population possédant par ailleurs des carences en matière de formation de base (illettrisme, compréhension réduite de la langue locale), l'accès à la formation est conditionné par la mise en place d'une offre spécifique.

La perspective multidimensionnelle que nous avons adoptée pour explorer les inégalités permet de mettre en évidence que l'accroissement des écarts est un phénomène qui traverse les différents domaines pris en compte dans cette étude, à savoir l'éducation et la formation, la santé et la protection sociale. Même s'il n'est pas simple d'établir des critères objectifs pour mesurer les écarts dans ces domaines, cette approche permet d'enrichir les analyses économiques, qui considèrent les revenus comme l'unique indicateur d'inégalité et de précarité.

Plus encore, cette perspective nous permet d'établir l'existence de liens entre habitat et qualifications, qualifications et santé, travail et santé, logement et santé, réseau social et santé, emploi et protection sociale, santé et protection sociale, et travail et réseau. Montrer l'existence de liens entre ces domaines revient à confirmer que les ressources possédées par un individu dans un domaine influencent celles qu'il peut s'attendre à obtenir dans un autre domaine et qu'elles se reflètent plus généralement dans toute sa trajectoire de vie. Ce travail n'a pas la prétention de définir de manière exhaustive les déterminants des processus de précarisation. Il ouvre la voie vers des analyses plus approfondies à mener transversalement à ces différents domaines.

L'analyse des positions occupées par les acteurs dans différents domaines brosse un tableau inquiétant de la situation : les écarts entre ces positions s'élargissent dans un certain nombre de domaines et, compte tenu des perspectives économiques et sociales, on peut penser que ce phénomène ira en s'aggravant.

Peut-on associer ces dynamiques au processus de globalisation ? Cette étude fournit un faisceau d'éléments sectoriels mais ne permet toutefois pas d'établir une relation de causalité directe entre globalisation et modification des positions dans différents domaines. Nous pensons qu'elle démontre néanmoins l'urgence d'études approfondies sur cette problématique. Quelles qu'en soient les causes, la croissance des inégalités remet en question la cohésion sociale genevoise, ce qui est, en soi, très préoccupant. Malgré ces perspectives pessimistes, les actions menées par différentes associations sur le terrain et sur le plan des politiques publiques, qui privilégient une approche intégrée adaptée aux ressources limitées de certaines personnes, montrent que la progression de la précarité et la croissance des inégalités ne sont pas une fatalité.

Bibliographie

AKOUN André, ANSART Pierre (dir.), 1999, *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Le Robert ; Seuil, 567 p.

ASSIMACOPOULOS Hélène, 2000, « L'illettrisme est un problème lié aux pays développés », *Repère social*, nº 18, juin, Genève, pp. 14-15.

BLAIS Marie-Claude, 2003, « Egalité et Equité », *in* Actes des Assises de la Coordination Enseignement *Pour une philosophie politique de l'éducation*, 10-12 avril, Genève, pp. 23-24.

BODART SENN Josiane, 2002, « Le bénévolat est un échange plutôt qu'un don », *Repère social*, nº 33, décembre 2001-janvier 2002, Genève.

BOURDIEU Pierre, 1987, *Choses dites*, Les Editions de Minuit, Paris, 156 p.

BROSSY Joëlle, GOBET Caroline, 1999, *La cigale et la fourmi. La précarité chez les jeunes adultes à Genève*, mémoire de licence en sciences de l'éducation, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Université de Genève, 144 p.

CASTORIADIS Cornelius, 1981, « Conférence de Cornelius Castoriadis », *in L'exigence d'égalité*, textes des conférences et des entretiens organisés par les 28es Rencontres internationales de Genève, Neuchâtel, Editions de la Baconnière, pp. 15-34.

CHANCELLERIE D'ÉTAT, 2000, *Pas de dépendance sociale mais une dépendance économique*, République et Canton de Genève, 130 p.

CLERC Bernard, CHILLIER Isabelle, MIVELAZ Muriel, 2002, *Statistiques 2001*, Genève, Hospice Général, 31 p.

CLERC Bernard, CSUPOR Isabelle, GABEREL Pascal-Eric, DE COULON Augustin, FLÜCKIGER Yves, 2001, *La précarité, une réalité genevoise*, Genève, Hospice Général, 120 p.

CLERC Denis, 2003, « Les origines des inégalités mondiales », *Alternatives économiques*, nº 214, mai, pp. 68-71.

COMELIAU Christian, 2000, *Les impasses de la modernité. Critique de la marchandisation du monde*, Paris, Seuil.

CONNE-PERRÉARD Elisabeth, GLARDON Marie-José, PARRAT Jean, USEL Massimo, s.d., *Effets de conditions de travail défavorables sur la santé des travailleurs et leurs conséquences économiques (résumé)*, Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de protection des travailleurs, 6 p.

CSUPOR Isabelle, 2000, « Nous ne sommes pas égaux devant la précarité », *Repère social*, nº 18, juin, Genève, p. 17.

DENTAN Jacques, 2001, « Des têtes chercheuses se penchent sur la précarisation », *Repère social*, nº 33, décembre, p. 20

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DES AFFAIRES EXTÉRIEURES, République et Canton de Genève, 2002, *L'annuaire statistique du canton de Genève 2002*, 472 p.

—, 2003, *Le marché du travail. La situation en octobre 2003*, 12 p.

DUMONT Louis, 1977, *Homo aequalis. Genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Paris, Editions Gallimard, 270 p.

DURU-BELLAT Marie, 2002, *Les inégalités sociales à l'école. Genèse et mythes*, Paris, Presses Universitaires de France, 256 p.

DUVANE, Blaise, ECKMANN Monique, TECKLENBURG Ueli, 1995, « Eviter l'assistance ? Bilan de l'action "Solidarité 700e", un programme local de lutte contre la pauvreté », *Nouveaux Cahiers de l'IES*, nº 3, Genève, 230 p.

FALTER Jean-Marc, FLÜCKIGER Yves, s.d., « Bas salaires et "working poors" en Suisse », *in Vivre en Suisse 1999-2000. Une année dans la vie des ménages et familles en Suisse*, Neuchâtel, Panel suisse de ménages, pp. 20-35.

FREEDMAN Martine, 2001, *Territorialité et exclusion. Les nouveaux pauvres à Genève*, mémoire de licence en géographie, Département de géographie, Faculté des sciences économiques et sociales, Université de Genève, 82 p.

GAUCHET Marcel, 2003, « L'idéal égalitaire à l'épreuve », *in* Actes des Assises de la Coordination Enseignement *Pour une philosophie politique de l'éducation*, 10-12 avril, Genève, pp. 24-26.

GOGNALONS-NICOLET M., DERRIENNIC F., MONFORT C., CASSOU B., 1999a, « Social prognostic factors of mortality in a random cohort of Geneva subjects followed up for a period of 12 years », *Journal of epidemiology and community health*, vol. 53, nº 3, March, pp. 138-143.

GOGNALONS-NICOLET Maryvonne, DESPLAND Béatrice, BARDET BLOCHET Anne, Marie-Paule BLANCHARD-QUELOZ, 1999b, « La retraite des femmes : situation présente, défis futurs », *Sécurité sociale*, nº 4, 1999, pp. 191-197.

GROS Dominique, 2003, « Processus d'exclusion en zones urbaines », présentation réalisée dans le cadre du Colloque international *Migrants et droit à l'éducation : perspectives urbaines*, Université de Genève, 10-12 avril.

HOURIET Sylvie, 1996, *Identification et définition des besoins en matière de santé des élèves de l'Université ouvrière de Genève (UOG), secteur culture*, étude effectuée dans le cadre du « Certificat en santé communautaire », Institut de médecine sociale et préventive, 1995-1996, 14 p.

HUTMACHER Walo, 1993, *Quand la réalité résiste à la lutte contre l'échec scolaire. Analyse du redoublement dans l'enseignement primaire genevois*, Cahier nº 36, Service de la recherche sociologique, Département de l'instruction publique, Genève, 165 p.

LABORATOIRE D'ÉCONOMIE APPLIQUÉE, FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES, UNIVERSITÉ DE GENÈVE, 1995, *Genève à la croisée des chemins. Chiffres, faits, analyses et perspectives économiques*, Genève, Union de Banques Suisses, 224 p.

LURIN Jacqueline, SOUSSI Anne, 1998, *La littératie à Genève. Enquête sur les compétences des adultes dans la vie quotidienne*, Service de la recherche en éducation (SRED), Cahier nº 2, septembre, Genève, 182 p.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ, HAUT COMITÉ DE LA SANTÉ PUBLIQUE, 1998, *La progression de la précarité en France et ses effets sur la santé*, Editions ENSP, Rennes, 349 p.

MULLER Virginie, 1999, *Le label fourchette verte en Suisse romande : un phénomène de mode ou une réelle stratégie*, mémoire de diplôme, Ecole hôtelière de Lausanne.

OBSERVATOIRE DE LA PETITE ENFANCE, 1998, *La petite enfance en ville de Genève. Indicateurs et tendances*, édition 1998, nº 2, Délégation à la petite enfance et Service de la recherche en éducation (SRED), Genève, 47 p.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS), 2001, *Le travail bénévole en Suisse*, Neuchâtel.

OFFICE D'ORIENTATION ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE (OOFP), 2003a, *Chèque annuel de formation. Statistiques annuelles. Année 2002*, Genève, OOFP, 18 p.

—, 2003b, *Qualifications +*, Genève, OOFP, 8 p.

PAUGAM Serge, 2000, « Le salarié de la précarité dans la structure des classes », meilleures feuilles publiées dans la revue *Partage*, nº 141, mai, pp. 3-9.

PERREGAUX Christiane, 2003, « Tensions entre les politiques migratoires en Suisse et le droit à l'éducation », présentation réalisée dans le cadre du Colloque international *Migrants et droit à l'éducation : perspectives urbaines*, Université de Genève, 10-12 avril.

PERRENOUD Philippe, 1999, « Les systèmes éducatifs face aux inégalités et à l'échec scolaire : une impuissance teintée de lassitude », *in* BAIN Daniel (textes réunis en l'honneur de), *Voyage dans un espace multidimensionnel*, Cahier nº 6, Service de la recherche en éducation (SRED), novembre, Genève, pp. 53-69.

PIKETTY Thomas, 2002 [1997], *L'économie des inégalités*, Paris, La Découverte, 123 p.

RAWLS John, 1997, *Théories de la justice*, Paris, Editions du Seuil, 666 p.

—, 1999, *The law of people*, Cambridge, Harvard University Press, 199 p.

SCHOPPER Doris, 2002, *Les inégalités sociales de santé : du constat à l'action*, Planification sanitaire qualitative, Département de l'action sociale et de la santé, Genève, 59 p.

SCHRÄDER-NAEF Regula, JÖRG-FROMM Ruedi, 2002, « Effets du certificat fédéral de capacité selon l'article 41.1 LFPr sur l'évolution de la carrière professionnelle des titulaires – résumé », *Programme national de recherche Education et Emploi*, nº 43.

SCHWARTZ Bertrand, *Moderniser sans exclure*, Paris, La Découverte, 1994.

SERVICE DE LA RECHERCHE EN ÉDUCATION, 2001, *Le système d'enseignement et de formation genevois. Ensemble d'indicateurs*, Genève, Service de la recherche en éducation (SRED), 297 p.

—, 2002, *L'enseignement à Genève. 15 indicateurs annuels du système genevois d'enseignement et de formation*, Genève, Service de la recherche en éducation (SRED), 56 p.

SFEZ Lucien, 1989, *L'égalité*, coll. « Que sais-je ? », Paris, Presses Universitaires de France, 126 p.

STAROBINSKI Jean, 1981, « Introduction », *in L'exigence d'égalité*, textes des conférences et des entretiens organisés par les 28es Rencontres internationales de Genève, Neuchâtel, Editions de la Baconnière, pp. 7-9.

TERRAY Emmanuel, 1991, « Egalité des anciens, égalité des modernes », *in* DROIT Roger-Paul (textes réunis et présentés par), *Les Grecs, les Romains et nous. L'Antiquité est-elle moderne ?*, 2e Forum Le Monde, Le Mans, Le Monde Editions, pp. 142-157.

WALZER Michael, 1997, *Sphères de justice. Une défense du pluralisme et de l'égalité*, Paris, Editions du Seuil, 475 p.

WILLMS J. Douglas, 2003, *PISA 2000 : Statut socio-économique et compétences en lecture des élèves de Suisse romande et du Tessin*, Genève, Institut de recherche et de documentation pédagogique et Service de la recherche en éducation, 73 p.

Entretiens (réalisés entre le 27 mars et le 25 juin 2003)

AMOS Jacques, Service de la recherche en éducation.

BLANC Dominique, Université ouvrière de Genève.

BOTTANI Norberto, Service de la recherche en éducation.

CLERC Bernard, Service de recherche de l'Hospice Général.

CONNE-PERREARD Elisabeth et USEL Massimo, Office cantonal de l'inspection des relations du travail.

DESPLAND Béatrice, Université de Neuchâtel.

DOMINICÉ Pierre, Service de formation continue, Université de Genève.

DU PASQUIER Anne-Lise, Institut d'études sociales.

FLÜCKIGER Yves, Laboratoire d'économie appliquée, Faculté des sciences économiques et sociales, Université de Genève.

GABIOUD Bernard, ancien secrétaire général à l'Economie publique et aux Affaires extérieures.

GOGNALONS-NICOLET Maryvonne, Département de psychiatrie, Hôpital cantonal universitaire de Genève.

HUTMACHER Walo, ancien directeur du Service de la recherche en éducation.

MAGNIN Charles, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Université de Genève.

NERI Pier Angelo, Office de l'orientation et de la formation professionnelle.

RAINHORN Jean-Daniel, Institut universitaire d'études du développement (iuéd).

SCHOPPER Doris, consultante.

STROUMZA Johnny, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Université de Genève.

WOLFF Hans, Unité mobile de soins communautaires, Policlinique de médecine, Hôpital cantonal universitaire de Genève.